



**RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE**

---

---

**COMMISSION DES AIDES  
EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS**

---

---

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2017**

## COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

### EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

#### DELIBERATION N° 2017-342

ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES A DES COLLECTIVITES ET A DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS

#### DELIBERATION N° 2017-343

CONTRAT DE TERRITOIRE DOUX MIALAN VEAUNE BOUTERNE PETITS AFFLUENTS DU RHONE ET DE L'ISERE 2017-2023 (07-26)

#### DELIBERATION N° 2017-344

CONTRAT DE RIVIERES ROUBION-JABRON-RIAILLE (26) 2018-2022

#### DELIBERATION N° 2017-345

CONTRAT DE RIVERES DU DRAC ISEROIS (38) 2017-2024

#### DELIBERATION N° 2017-346

CONTRAT DE RIVIERE DE L'ASSE (04)

#### DELIBERATION N° 2017-347

CONTRAT DE BASSIN VERSANT HAUTE DURANCE SERRE-PONCON (05-04)

#### DELIBERATION N° 2017-348

CONTRAT DE RIVIERE TET BOURDIGOU (66) 2017-2022

#### DELIBERATION N° 2017-349

CONTRAT DE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE CANET SAINT NAZAIRE (66) 2017-2022

#### DELIBERATION N° 2017-350

CONTRAT 2017-2019 POUR LA MISE EN OEUVRE D'ACTION SUR LE PERIMETRE RHONE MEDITERRANEE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN DECLINAISON DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS EDF-ETAT-AFB-AGENCE

#### DELIBERATION N° 2017-351

CONTRAT PLURI-THEMATIQUE ARDECHE (07) 2017-2019

#### DELIBERATION N° 2017-352

CONTRAT PLURIANNUEL DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN (01)2017-2019

**DELIBERATION N° 2017-353**

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN DU SURAN (01-39) 2017-2021

**DELIBERATION N° 2017-354**

CONTRAT UNIQUE POUR LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE (38) 2017-2022

**DELIBERATION N° 2017-355**

CONTRAT D'AGGLOMERATION GRENOBLE ALPES METROPOLE (38) 2017-2019

**DELIBERATION N° 2017-356**

AVENANT AU CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DE SON BASSIN VERSANT (2013-2018) - SECONDE PAERIODE (2017-2018) - TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

**DELIBERATION N° 2017-357**

OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DE LA POLLUTION DISPERSEE TOXIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR (SECOND CONTRAT 2017-2018)  
OPERATION EAUX TOP METROPOLE

**DELIBERATION N° 2017-358**

CONTRAT D'ETANG DE BERRE (13) PHASE 2 (2017-2019)

**DELIBERATION N° 2017-359**

AVENANT AU CONTRAT POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE L'ARC PROVENCAL (2015-2019)

**DELIBERATION N° 2017-360**

CONTRAT RELATIF A LA REDUCTION DES POLLUTIONS PLUVIALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MARANA GOLO (2017-2019)

**DELIBERATION N° 2017-361**

CONTRAT RELATIF A L'AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'EAU POTABLE A SARTENE (2017-2018) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO- OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

**DELIBERATION N° 2017-362**

AVENANT 2017-2019 AU CONTRAT DE TRAVAUX POUR LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE PERIMETRE DE L'UNITE DE PRODUCTION EST EN DECLINAISON DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS EDF-AFB-AGENCE 2013-2018

**DELIBERATION N° 2017-363**

AVENANT N°1 AU CONTRAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD ET L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE - 2ème PERIODE 2017-2018

**DELIBERATION N° 2017-364**

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE TERRITOIRE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE (25-39) ANNEE 2018

**DELIBERATION N° 2017-365**

CONTRAT CADRE DE COOPERATION DU TECH (66) 2017-2019

**DELIBERATION N° 2017-366**

CONTRAT POUR UNE OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DE LA POLLUTION DISPERSEE TOXIQUE SUR LE TERRITOIRE DE CARCASSONNE AGGLO (2017-2018)

**DELIBERATION N° 2017-367**

CONVENTION PNR NARBONNAISE

**DELIBERATION N° 2017-368**

REVISION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT (PPGBV) AUDE AVAL SUR LA PERIODE 2018-2019

**DELIBERATION N° 2017-369**

REVISION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT (PPGBV) AUDE AMONT SUR LA PERIODE 2018-2019

**DELIBERATION N° 2017-370**

REVISION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT (PPGBV) AUDE MEDIANE SUR LA PERIODE 2018-2019

**DELIBERATION N° 2017-371**

CONTRAT CADRE DE COOPERATION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2017-2021 (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGDE (34) CONVENTIONS D'APPLICATION MULTITHEMATIQUE ET MILIEU MARIN (2017-2018)

**DELIBERATION N° 2017-372**

COMPTE RENDU DES DECISIONS DIRECTEUR PRISES LE 16 OCTOBRE 2017

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-342**

---

**ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES A DES COLLECTIVITES ET A DES  
ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu la délibération n°2016-16 du conseil d'administration du 23 juin 2016, relative aux conditions générales d'attribution et de versement des aides de l'Agence,

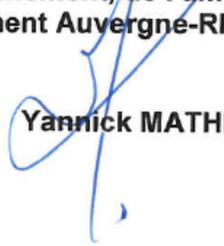
Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur de l'Agence en matière d'attribution des aides modifiée par délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu les demandes présentées par les collectivités territoriales et les établissements industriels désignés aux tableaux ci-joints et les propositions du directeur,

**Article 1**

**DECIDE l'attribution des aides financières énumérées ci -après (pages 1 à 36) , conformément aux conclusions des rapports en ce qui concerne les conditions et réserves éventuelles.**

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

**Aides attribuées à la CDA**

Récapitulatif par thématique	Nombre de décisions	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	43	21 707 256	9 353 202
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	74	32 602 261	13 469 281
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	25	7 658 839	3 254 706
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	9	3 318 774	3 296 684
Gestion quantitative de l'eau	17	21 937 946	9 692 989
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	10	12 953 132	4 948 667
Préservation et restauration des milieux aquatiques	104	20 924 450,5	12 053 140
Solidarité internationale	2	1 105 871	549 414
Animation des politiques de l'eau	34	2 577 964	1 339 189
<b>Total général</b>	<b>318</b>	<b>124 786 493,5</b>	<b>57 957 272</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 01 - AIN

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19597	COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE	Anglefort : construction d'une station d'épuration 1800 EH CD2016-108698	828 075,00	248 422,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19597	COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE	SUR 2017 Anglefort : construction d'une station d'épuration 1800 EH CD2016-108698	828 075,00	82 807,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19889	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	AAP Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau - AEP & ASS - prestation externe	191 400,00	153 120,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19889	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES	AAP Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau - AEP & ASS - prestation interne	83 591,00	66 872,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19900	COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD	AAP Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau - AEP & ASS - prestation externe	305 010,00	244 008,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19900	COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD	AAP Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau - AEP & ASS - prestation interne	116 001,00	92 800,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19901	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Raccordement des effluents de Thil à la step de la CC de la Cotière - CD2016-108840	857 850,00	257 355,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19901	COMMUNE DE THIL	Réseau d'assainissement collectif communal - tranches 1 et 2	2 156 350,00	646 905,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 18453	DEP DE L'AIN CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat Valserine - Restauration de la continuité écologique du Tacon au droit du pont de la RD1084 (ROE 59782)	600 000,00	127 489,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 18453	DEP DE L'AIN CONSEIL DEPARTEMENTAL	Restauration de la continuité écologique de l'Arvière au droit du pont de la RD69g (ROE 86116)	30 000,00	24 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19347	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT - BUGEY	CR LO C2-11 Mise en valeur de la Sarsouille dans la traversée des zones habitées	260 000,00	67 740,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19347	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT - BUGEY	Initiative biodiversité : étude de définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau du BV Lange Oignin	108 000,00	86 400,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19348	SI AMENAGEMENT BASSIN VERSANT ALBARINE	Albarine - restauration hydrologique du marais de Jarine	190 000,00	95 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19348	SI AMENAGEMENT BASSIN VERSANT ALBARINE	Albarine - restauration morphologique de l'Albarine et restauration de la continuité à la confluence Albarine / Caline	90 000,00	54 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19892	CC DE LA COTIERE A MONTLUEL	Etude préfiguratrice à la prise de compétence GEMAPI - BV Sereine Cotey - prestation interne	72 501,00	36 250,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19892	CC DE LA COTIERE A MONTLUEL	Etude préfiguratrice à la prise de compétence GEMAPI - BV Sereine Cotey - prestation externe	143 787,00	89 454,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19942	FRAPNA AIN	Initiative-Biodiversité : Diagnostic à la restauration de réseaux fonctionnels de mares	309 151,00	247 320,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20184	FEDERATION DEPART ASSOCIATION PECHE PISCICULTURE	Accord Cadre FPNP 2017 - Ain (01)	282 473,00	141 236,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20213	SYNDICAT BASSIN VERSANT REYSSOUZE	Action B1.14 du CR - restauration continuité + morphologie de la Reyssouze à Cras sur Reyssouze ROE 63546	270 341,00	148 417,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20251	SI AMENAGEMENT BASSIN VERSANT ALBARINE	Albarine - restauration hydromorphologique l'Albarine et restauration sur le secteur de la Déruppe	380 000,00	228 000,00
			<b>Total AIN</b>	<b>8 102 605,00</b>	<b>3 137 595,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19053	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORCALQUIER	Transfert de la compétence eau et assainissement - état des lieux et étude de faisabilité	60 000,00	48 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19053	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORCALQUIER	Transfert de la compétence eau et assainissement - poste animation du 01/01/2018 au 31/12/2019	0,00	42 195,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19053	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORCALQUIER	Transfert de la compétence eau et assainissement - poste technicien SIG du 01/01/2018 au 31/12/2019	0,00	30 538,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19053	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FORCALQUIER	Transfert de la compétence eau et assainissement - SIG des réseaux	90 000,00	72 000,00
			<b>Total ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE</b>	<b>150 000,00</b>	<b>192 733,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 05 - HAUTES-ALPES

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20320	COMMUNE DE FOREST SAINT JULIEN	Programme de réhabilitation des assainissements non collectifs - Mission d'animation	0,00	3 500,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20320	COMMUNE DE FOREST SAINT JULIEN	Programme de réhabilitation des assainissements non collectifs - Travaux & Etudes	0,00	42 000,00
Gestion quantitative de l'eau	41 20157	ASA D'ASPERSION DE LA BEOUX	AAP PDR PACA - Substitution ressource en eau en rive gauche du Buech et comptage débits dérivés du torrent de la Béoux	190 725,00	80 676,00
Gestion quantitative de l'eau	41 20157	ASA D'ASPERSION DE LA BEOUX	Substitution ressource en eau en rive gauche du Buech : comptage débits dérivés du torrent de la Béoux, forages et piézo	87 358,00	69 886,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20015	DEP DES HAUTES ALPES CONSEIL DEPARTEMENTAL	ROE45208 Travaux de rétablissement de la franchissabilité piscicole sur le torrent de Crévoux - Pont du Bourillon	58 200,00	46 560,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20015	DEP DES HAUTES ALPES CONSEIL DEPARTEMENTAL	ROE49062 Travaux correctifs sur le seuil de Chiala - petit Buëch	26 725,00	21 380,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20015	DEP DES HAUTES ALPES CONSEIL DEPARTEMENTAL	ROE70091 Travaux de rétablissement de la franchissabilité piscicole sur le torrent de Crévoux - Pont de Champrond	63 200,00	50 560,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20268	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS	Recul de digue et réhabilitation de la protection de la décharge du Pilon contre les inondations	1 300 000,00	390 000,00
			<b>Total HAUTES-ALPES</b>	<b>1 726 208,00</b>	<b>704 562,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 06 - ALPES-MARITIMES

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 19082	SMIAGE MARALPIN	Assistance technique à l'assainissement collectif - Année 2017 (investissements et coûts matériels)	50 000,00	25 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 19082	SMIAGE MARALPIN	Assistance technique à l'assainissement collectif - Année 2017 (salaires)	0,00	69 520,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20175	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	Réhabilitation de la station d'épuration de Chateaneuf - Travaux	834 000,00	250 200,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20280	COMMUNE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN	Déplacement du poste de relevage de Massolin pour mise en conformité et amélioration du système d'assainissement	2 060 012,00	618 003,00
Gestion quantitative de l'eau	41 20277	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	Travaux de réhabilitation du canal d'adduction des sources du Riou et Sourcets à Vence	1 745 000,00	1 396 000,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	41 19082	SMIAGE MARALPIN	Assistance technique sur la protection de la ressource - Année 2017 (coûts matériels)	5 500,00	2 750,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	41 19082	SMIAGE MARALPIN	Assistance technique sur la protection de la ressource - Année 2017 (salaires)	0,00	16 073,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 19082	SMIAGE MARALPIN	Assistance technique : missions transversales - Année 2017 (salaires)	0,00	27 019,00
			<b>Total ALPES-MARITIMES</b>	<b>4 694 512,00</b>	<b>2 404 565,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 07 - ARDECHE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 18729	DEP DE L'ARDECHE CONSEIL DEPARTEMENTAL	Assistance technique Assainissement collectif et non collectif - Année 2017	0,00	131 363,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19972	SYNDICAT MIXTE LE BOURDARY MAIRIE	Système assainissement Aubenas: STEP 47100 EH - traitement plus poussé sur le site de Bourdary	6 790 809,00	2 037 242,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19972	COMMUNE DE AUBENAS	Système assainissement Aubenas: Création bassin de stockage-restitution et poste de refoulement sur le site de Tartary	1 250 000,00	375 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19972	COMMUNE DE AUBENAS	Système assainissement Aubenas: Réseau de transfert entre site de Tartray et Bourdary	831 250,00	249 375,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19972	SYNDICAT MIXTE LE BOURDARY MAIRIE	Système assainissement Aubenas : Bassin orage site STEP du Bourdary	776 289,00	232 886,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19972	SYNDICAT MIXTE LE BOURDARY MAIRIE	Système assainissement Aubenas: Canalisation de rejet STEP du Bourdary vers l'Ardèche	435 000,00	130 500,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 18729	DEP DE L'ARDECHE CONSEIL DEPARTEMENTAL	Animations transversales : Assainissement, Protection de la ressource et Restauration des milieux - Année 2017	0,00	44 233,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19745	HYDROFORCE DU HT VIVARAIS	Rétablissement de la continuité piscicole - Microcentrale de la basse Cance (ROE28999) - Complément	20 000,00	10 000,00
			<b>Total ARDECHE</b>	<b>10 103 348,00</b>	<b>3 210 599,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 11 - AUDE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Gestion quantitative de l'eau	43 19973	COMMUNE DE ORNAISONS	Interconnection du réseau de la commune avec le réseau syndical du SIAERO - Substitution au captage communal	318 680,00	159 340,00
Gestion quantitative de l'eau	43 19985	CARCASSONNE AGGLO	Programme de réhabilitation des réseaux d'eau potable en vue d'économies d'eau sur les communes du territoire	1 231 894,00	615 947,00
Gestion quantitative de l'eau	43 20076	ASA ARROSAGE CANAL HOMPS ET AZILLE	travaux de modernisation de l'ASA de Homps-Azille (PDR)	2 446 671,00	479 547,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19736	GESTION PARC NATUREL REGIONAL NARBONNAISE MEDITERRANEE	AAP Initiative 2016 - Projet HAPOLAG : Etude de la fonctionnalité de la lagune de Bages-Sigean- Part Presta. extérieures	118 405,00	94 724,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19736	GESTION PARC NATUREL REGIONAL NARBONNAISE MEDITERRANEE	AAP Initiative 2016 - Projet HAPOLAG : Etude de la fonctionnalité de la lagune de Bages-Sigean- Part Régie	39 151,00	31 320,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19967	OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE DEPARTEMENTALE AUDE	AAP Biodiv : Plan de gestion d'un chapelet d'étangs de montagne "Les Camporells" (PRESTATIONS)	75 600,00	60 480,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19967	OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE DEPARTEMENTALE AUDE	AAP Biodiv : Plan de gestion d'un chapelet d'étangs de montagne "Les Camporells" (REGIE)	61 293,00	45 215,00
			<b>Total AUDE</b>	<b>4 291 694,00</b>	<b>1 486 573,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 13 - BOUCHES-DU-RHONE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20403	SIVOM DURANCE ALPILLES	Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif - Missions d'animations	0,00	18 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20403	SIVOM DURANCE ALPILLES	Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif - Travaux et études	0,00	198 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19117	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Territoire Salon : programme de travaux 2017 contrat temps de pluie	1 254 400,00	627 200,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19993	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	AAP Loi NOTRe : préparation au transfert de compétence eau potable et assainissement volet AMO	231 830,00	185 464,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20161	COMMUNE DE VITROLLES	Contrat temps de pluie Vitrolles : programme de travaux année 2017	1 089 250,00	544 625,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20161	COMMUNE DE VITROLLES	Contrat temps de pluie Vitrolles : programme d'études année 2017	80 000,00	40 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20262	L'EAU DES COLLINES	Contrat de rivière Huveaune : autosurveillance des réseaux des communes du pays de l'Etoile	20 000,00	6 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20262	L'EAU DES COLLINES	Contrat de rivière Huveaune : réhabilitation réseaux assainissement des communes du pays de l'Etoile	329 000,00	164 500,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	41 20177	CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE	Opération Marseille : Installations mobiles de traitement des eaux de ruissellement des formes 8, 9 et 10	503 445,00	199 999,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	41 20178	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Contrat de baie de Marseille : Travaux de rénovation des aires techniques du port de plaisance de Sausset les Pins	319 000,00	159 500,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	41 20256	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT DR ASP PACA CORSE	Financement PDRR PACA HSIGC 4.3.4 AAP 2017 - Investissement hors ECOPHYTO	271 689,00	271 689,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 19992	MIGRATEURS RHONE MEDITERRANEE	Programme d'actions 2018 - coûts matériels	130 760,00	65 380,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 19992	MIGRATEURS RHONE MEDITERRANEE	Programme d'actions 2018 - ingénierie interne	506 125,00	253 062,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 19825	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Elargissement espace mobilité de la Durance et restauration physique aval de l'épi du Colombier-Digue ASF de Charleval	150 000,00	75 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 19958	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Etudes préalables aux recharges sédimentaires et mobilité moyenne/basse Durance B0-206 et B0-302 du Contrat de	130 000,00	65 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20030	UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	AAP BIODIVERSITE : Ecologie et biodiversité du Barbeau Méridional - ECOBAM	285 997,00	228 797,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20196	GIS POSIDONIE	AAP Biodiversité : NAOCRATES : valorisation écologique des balisages des Aires Marines Protégées (prestations)	152 510,00	122 008,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20196	GIS POSIDONIE	AAP Biodiversité : NAOCRATES : valorisation écologique des balisages des Aires Marines Protégées (salaires)	0,00	22 341,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20265	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Aires Marines Protégées (salaires) Poste de chargé de missions observatoire de la ressource en eau - aide aux investissements	16 000,00	8 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20265	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Poste de chargé de missions observatoire de la ressource en eau - du 01/10/2017 au 30/09/2020	0,00	126 750,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Communication valorisation travaux reconnexion hydraulique	24 000,00	12 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : coordination travaux reconnexion hydraulique EMSC (prestations)	2 943,00	1 471,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : coordination travaux reconnexion hydraulique EMSC (Régie)	0,00	10 853,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Etat des lieux - diagnostic préalable à la restauration et reconnexion des marais du Vieux Rhône - Régie	0,00	23 125,00

Aides attribuées à la CDA

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Etat des lieux-diagnostic préalable à la restauration et reconnexion marais du Vieux Rhône (prestations)	19 468,00	9 734,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Suivis écologiques évaluation travaux reconnexion hydraulique EMSC (Régie)	0,00	15 680,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Suivis piscicoles et écologiques (prestations)	46 285,00	23 142,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Suivis piscicoles évaluation travaux reconnexion hydraulique EMSC (2017-2019)	0,00	66 471,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20270	FONDATION TOUR DU VALAT	Projet EMSC : Suivis qualité de l'eau et des sédiments EMSC (2018-2019)	77 368,00	38 684,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20271	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Animation du SAGE Durance - aide aux investissements	16 000,00	8 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20271	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Poste animation du SAGE Durance - du 16/11/2017 au 15/11/2020	0,00	126 750,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20272	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Animation EPTB - aide aux investissements	16 000,00	8 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20272	SYND MIXTE AMENAGEMENT VALLEE DE LA DURANCE	Poste de responsable de l'EPTB de la Durance - du 01/01/2017 au 31/12/2019	0,00	192 679,00
Animation des politiques de l'eau	40 20302	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Act°64 AC ZABR - CEREGE - Modélisation morphodynamique 1D - Tresses	66 724,00	28 431,00
Animation des politiques de l'eau	40 20316	UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	Act°61 AC ZABR - IMBE - Dynamique des transferts et effets des MO persistants dans le fct d'une tourbière alcaline	9 841,00	3 750,00
			<b>Total BOUCHES-DU-RHONE</b>	<b>5 748 635,00</b>	<b>3 950 085,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 21 - COTE-D'OR

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19679	COMMUNE DE BRAZEY EN PLAINE	Amélioration du traitement des boues de la station d'épuration communale de Brazey en Plaine.	670 000,00	201 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 18872	COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL DE	AAP 2016-2018 - Etude globale prise de compétence eau potable & assainissement	532 000,00	425 600,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 18965	CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES	Réhabilitation réseaux EU à NUITS-SAINT-GEORGES.	534 000,00	160 200,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 20072	BEAUNE COTE ET SUD COMMUNAUTE BEAUNE CHAGNY NOLAY	SANTENAY : Programme 2017-2018 de réhabilitation des réseaux EU suite à étude diagnostique.	773 807,00	307 542,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 20081	ELIM DECHETS INDUSTRIEL BOURGOGNE EDIB	AAPIED 2017, étude préalable au traitement des rejets par phytoremédiation, essais sur site, travaux et presta. externes	247 000,00	123 500,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 20081	ELIM DECHETS INDUSTRIEL BOURGOGNE EDIB	AAPIED 2017, étude préalable au traitement des rejets par phytoremédiation et essais sur site, personnels société	0,00	49 300,00
Gestion quantitative de l'eau	42 17159	SUEZ EAU FRANCE	Programme de renouvellement de réseaux AEP / 2017 / OUCHE / Déficit Quantitatif.	909 000,00	727 200,00
Gestion quantitative de l'eau	42 20064	CC DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES	Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable à BROCHON (21).	210 000,00	168 000,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	42 18891	COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLE ET VENELLE	Avance : Interconnexion pour l'alimentation en eau potable de 8 communes	3 305 466,00	1 054 774,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	42 18891	COMMUNAUTE DE COMMUNES TILLE ET VENELLE	Subvention : Interconnexion pour l'alimentation en eau potable de 8 communes.	3 305 466,00	935 446,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19727	RESERVES NATURELLES DE FRANCE	AAP BIODIVERSITE - Hyménoptères pollinisateurs	95 950,00	76 760,00
			<b>Total COTE-D'OR</b>	<b>10 582 689,00</b>	<b>4 229 322,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 25 - DOUBS

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19495	COMMUNE DE LAVERNAY	Station d'épuration de Lavernay (720 EH)	519 565,00	155 869,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19495	COMMUNE DE LAVERNAY	SUR 2017 : station d'épuration de Lavernay (720 EH)	519 565,00	103 913,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19695	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOUBS BAUMOIS	Réhabilitation de 50 dispositifs d'assainissement non collectif : Animation.	0,00	15 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19695	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOUBS BAUMOIS	Réhabilitation de 50 dispositifs d'assainissement non collectif : Travaux	0,00	165 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19497	SYND INTERCOM AUXON CHATILLON LE DUC	Mise en séparatif rue de la Chevreuse à Chatillon le Duc	220 316,00	66 094,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19497	SYND INTERCOM AUXON CHATILLON LE DUC	Réhabilitation du réseau d'assainissement du lotissement du Grand Bois aux Auxons	826 399,00	247 919,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19497	SYND INTERCOM AUXON CHATILLON LE DUC	Réhabilitation du réseau de transport d'eaux usées le long du ruisseau d'Auxon	118 128,00	35 438,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19497	SYND INTERCOM AUXON CHATILLON LE DUC	SUR 2017 : mise en séparatif rue de la Chevreuse à Chatillon le Duc	220 316,00	22 031,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19497	SYND INTERCOM AUXON CHATILLON LE DUC	SUR 2017 : réhabilitation du réseau d'assainissement du lotissement du Grand Bois aux Auxons	826 399,00	82 639,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19497	SYND INTERCOM AUXON CHATILLON LE DUC	SUR 2017 : réhabilitation du réseau de transport d'eaux usées le long du ruisseau d'Auxon	118 128,00	11 812,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19504	COMMUNE DE ARC SOUS CICON	Mise en séparatif réseau eaux usées sur l'ensemble de la commune	730 492,00	219 147,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19504	COMMUNE DE ARC SOUS CICON	SUR 2017 : mise en séparatif réseau eaux usées sur l'ensemble de la commune	730 492,00	146 098,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19521	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS	AAP Loi NOTRe - Transfert des compétences assainissement : étude administrative, juridique et financière	68 500,00	51 772,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19521	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS	AAP Loi NOTRe - Transfert des compétences assainissement : inventaire des réseaux	176 990,00	133 769,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19521	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS	AAP Loi NOTRe - Transfert des compétences assainissement : schémas directeurs	658 802,00	497 922,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19837	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE MONTBELIARD	Subvention 2017: réhabilitation du réseau de transfert des EU 2ème tranche (fbg de Besançon à Montbéliard)	1 460 000,00	379 162,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	42 19780	SCODER	O8c Préventox-Mise en conformité du stockage des déchets toxiques	199 734,00	99 867,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 18988	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE MONTBELIARD	Travaux de reméandrement de la Feschotte à Fesches le Châtel	210 000,00	136 500,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19621	FEDERATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU DOUBS	AAP BIODIVERSITE - Restauration des continuités écologiques territoire Loue-Lison plateau Amancey	114 652,00	91 721,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19621	SYND MIXTE DE LA LOUE	AAP BIODIVERSITE - Restauration des continuités écologiques territoire Loue-Lison, habitats rivulaires moyenne Loue	193 160,00	154 528,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19748	DEP DU DOUBS CONSEIL DÉPARTEMENTAL	QE - Métrologie sur la bassin de la Loue - 3ème année de suivi_2017/2018	129 026,00	64 513,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19846	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE MONTBELIARD	Travaux d'aménagement d'annexes hydrauliques sur les sablières de Bart	200 000,00	130 000,00
			<b>Total DOUBS</b>	<b>8 240 664,00</b>	<b>3 010 714,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 26 - DROME

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 18405	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS	Réhabilitation de 60 installations d'ANC - animation	0,00	18 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 18405	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS	Réhabilitation de 60 installations d'ANC - études et travaux	0,00	198 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19816	COMMUNE DE CHAMARET	Construction d'une station d'épuration (CN = 550 EH)	526 453,00	157 935,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19816	COMMUNE DE CHAMARET	SUR-Construction d'une station d'épuration (CN = 550 EH)	347 096,00	69 419,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 18810	COMMUNE DE SAINT VALLIER	Travaux de réhabilitation et de mise en séparatif des réseaux EU de l'avenue de la Valette et de l'avenue Buissonnet	552 444,00	165 733,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 20032	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS	Diagnostic assainissement et schéma directeur de Romans/Isère et Mours Saint Eusèbe	442 500,00	221 250,00
Gestion quantitative de l'eau	44 20034	COMMUNE DE DIE	Travaux d'optimisation du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable de la ville de Die	1 132 992,00	906 393,00
			<b>Total DROME</b>	<b>3 001 485,00</b>	<b>1 736 730,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 2A - CORSE-DU-SUD

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	41 20176	COMMUNAUTE DE COMMUNES SARTENAI VALINCO	SUR - Travaux d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable - tranche 2017	1 900 000,00	950 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 19085	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN	Postes animation SAGE Prunelli Gravona golfes d'Ajaccio et de Lava - du 01/01/2016 au 31/12/2017	0,00	87 210,00
			<b>Total CORSE-DU-SUD</b>	<b>1 900 000,00</b>	<b>1 037 210,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 2B - HAUTE-CORSE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20246	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARANA GOLO	Création bassin de lissage entrée station du Lido	1 086 200,00	325 860,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19916	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE	AAP Loi NOTRE : assistance transfert compétence eau et assainissement - Poste assistant du 01/06/2017 au 31/05/2019	0,00	92 800,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19916	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE	AAP Loi NOTRE : assistance transfert compétence eau et assainissement - Poste ingénieur du 01/06/2017 au 31/05/2019	0,00	92 800,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19916	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE	AAP Loi NOTRE : assistance transfert compétence eau et assainissement - Prestations extérieures	130 800,00	104 640,00
			<b>Total HAUTE-CORSE</b>	<b>1 217 000,00</b>	<b>616 100,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 30 - GARD

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 19414	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS	Complément SUR - réhabilitation du réseau assainissement	535 150,00	107 030,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 19414	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS	Réhabilitation du réseau assainissement	535 150,00	160 545,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	43 19929	SYND MIXTE AMENAGEMENT ET GESTION EQUILIBREE	Animation pour la préservation de la ressource en eau en ZNA : lutte contre les pollutions diffuses - phase 3	175 000,00	140 000,00
Gestion quantitative de l'eau	43 19413	COMMUNE DE SANILHAC ET SAGRIES	Mise en oeuvre du SDAEP - Travaux réseaux - Tranche 2	234 361,00	187 488,00
Gestion quantitative de l'eau	43 19413	SIVU ADDUCTION EAU POTABLE VALLEE DROUDE	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP - Tranche 2	761 065,00	608 852,00
Gestion quantitative de l'eau	43 20084	BRL	AAP:réutilisation des eaux de lavage de la station AEP Puech de Labade pour l'irrigation périmètre Fleury La Clape (PDR)	345 000,00	172 500,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19783	BRL	Travaux continuité écologique seuil d'Aspiran - ROE 35127	585 500,00	292 750,00
			<b>Total GARD</b>	<b>3 171 226,00</b>	<b>1 669 165,00</b>

**Aides attribuées à la CDA**

Département 31 - HAUTE-GARONNE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19974	DIR INTERDEP ROUTES SUD-OUEST	Travaux continuité écologique du seuil de Millas (prise canal Corneilla) - ROE36320	250 000,00	200 000,00
			<b>Total HAUTE-GARONNE</b>	<b>250 000,00</b>	<b>200 000,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 34 - HERAULT

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	43 19322	COMMUNE DE AUTIGNAC	SUR - Construction d'une station d'épuration - CN 1700 EH	765 416,00	229 624,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	43 19324	SI MARE ET LIBRON	SUR - CABREROLLES et ST NAZAIRE DE LADAREZ : Renforcement des conduites d'amenée AEP	740 000,00	222 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20275	ANDROMEDE OCEANOLOGIE	RESCOR - Restauration écologique des communautés des récifs coralligènes	225 359,00	112 679,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19853	ASSOCIATION ADENA	Plan de gestion de la zone humide du Bagnas (Prestations)	24 000,00	19 200,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19853	ASSOCIATION ADENA	Plan de gestion de la zone humide du Bagnas (Régie)	62 000,00	49 600,00
Animation des politiques de l'eau	40 20298	INSTITUT NAL RECHERCHE SCIENCE & TECHNO ENVIRON & INSTITUT NAL	Act°67 - AC IRSTEA - La restauration hydromorphologique et écologique aux prises des controverses. Savoirs,	180 000,00	75 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20312	INSTITUT NAL RECHERCHE SCIENCE & TECHNO ENVIRON & INSTITUT NAL	Act°63 AC ZABR - IRSTEA - Le devenir des canaux d'irrigation gravitaire en Cévennes, entre gest° locale et nvelle régl°	58 728,00	10 944,00
Animation des politiques de l'eau	43 19819	DEP DE L'HERAULT CONSEIL DEPARTEMENTAL	réseau départemental qualité eaux souterraines - Hérault - Année 2017	149 563,00	74 781,00
			<b>Total HERAULT</b>	<b>2 205 066,00</b>	<b>793 828,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 38 - ISERE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 18762	COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE EST	AAP Gérer les compétences Eau/ Assainissement au bon niveau : Inventaire patrimonial eau/assainissement	279 000,00	167 400,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 19895	SARP INDUSTRIES RHONE ALPES SIRA	AAPIED 2017, amélioration des filières de traitement des déchets liquides organiques et minéraux	1 003 166,00	401 266,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 20266	ETS BERNARD LAITERIE CHATELARD	Déraccordement au système d'assainissement communal NC ERU, et mise en place d'un traitement autonome	550 000,00	275 000,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 19943	MARTINET	Mise en place d'une unité de refroidissement par le vide	257 800,00	77 340,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	44 19459	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTE ISERE	Etudes captages prioritaires	271 250,00	217 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19637	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE	Isère amont/Romanche Séchilienne - Prestations d'inventaires et de suivis faune flore - TC 4 (2017-2021)	240 000,00	120 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19909	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS HYDRAULIQUES DE L'ISERE	Tranche 2 et 3 du projet Isère amont-marché de travaux lot2 : arasement des bancs rive droite de l'isère et terrassement	2 081 365,00	520 341,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20121	CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS ISERE CEN ISERE	Programmation 2017 : acquisitions foncières	25 000,00	20 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20121	CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS ISERE CEN ISERE	Programmation 2017 : animation foncière	48 753,00	39 002,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20121	CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS ISERE CEN ISERE	Programmation 2017 : animation territoriale, relation avec acteurs sur sites	67 002,00	33 501,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20121	CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS ISERE CEN ISERE	Programmation 2017 : suivis, travaux et étude	40 213,00	13 867,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20238	ASS DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ISERE DRAC ROMANCHE	Travaux continuité écologique confluence Isère - canal Fure/Morge ( ROE 14353)	120 674,00	96 539,00
Animation des politiques de l'eau	40 20301	INSTITUT NAL RECHERCHE SCIENCE & TECHNO ENVIRON &	Act°64 AC ZABR - IRSTEA Grenoble - Modélisation morphodynamique 1D - Tresses	6 981,00	3 361,00
			<b>Total ISERE</b>	<b>4 991 204,00</b>	<b>1 984 617,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 39 - JURA

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 18991	CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA	Réhabilitation de 80 systèmes d'assainissement non collectif: Animation	0,00	24 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 18991	CC ARBOIS, POLIGNY, SALINS, COEUR DU JURA	Réhabilitation de 80 systèmes d'assainissement non collectif: Travaux.	0,00	264 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19386	COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNOLE	SUR 2017 - Censeau : création d'une step de 500 EH	481 000,00	230 880,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19706	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ORGELET	Réhabilitation de 60 installations ANC (animation).	0,00	18 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19706	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ORGELET	Réhabilitation de 60 installations ANC (travaux)	0,00	198 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19711	COMMUNE DE VAUX LES SAINT CLAUDE	SUR 2017 - Assainissement (tranche 2) - station disques biologiques (531 EH)	412 000,00	123 600,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19279	SYND MIXTE DU CANTON DE MOREZ	LES ROUSSES - PREMANON - Route Royale & la Darbella - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	693 000,00	207 900,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19710	COMMUNE DE EVANS	SUR 2017 - Raccordement sur la station de Ranchot - bassin d'orage	55 000,00	27 500,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19710	COMMUNE DE EVANS	SUR 2017 - Raccordement sur la station de Ranchot - Mise en séparatif des réseaux	115 000,00	57 500,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19710	COMMUNE DE EVANS	SUR 2017 - Raccordement sur la station de Ranchot - Réseau de transit	258 000,00	129 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19711	COMMUNE DE VAUX LES SAINT CLAUDE	SUR 2017 - Assainissement (tranche 2) - Bassin d'orage	110 000,00	33 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19711	COMMUNE DE VAUX LES SAINT CLAUDE	SUR 2017 - Assainissement (tranche 2) - Réseaux	712 000,00	356 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19711	COMMUNE DE VAUX LES SAINT CLAUDE	SUR 2017 - Assainissement (tranche 2) - Transit	308 000,00	92 400,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19887	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE	AAP 2016-2018 - Etude pour la prise de compétence eau & assainissement - Etude juridique et financière	45 000,00	36 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19887	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE	AAP 2016-2018 - Etude pour la prise de compétence eau & assainissement - Investissements	2 920,00	2 336,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19887	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE	AAP 2016-2018 - Etude pour la prise de compétence eau & assainissement - Poste de technicienne	0,00	92 801,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19887	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE	AAP 2016-2018 - Etude pour la prise de compétence eau & assainissement - Poste d'ingénieur	0,00	64 960,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	42 19838	SYND INTERCOM EAUX LAC DE BELLEFONTAINE	Bellefontaine : Réaménagement de l'usine de traitement - Avance -	1 312 725,00	968 397,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	42 19838	SYND INTERCOM EAUX LAC DE BELLEFONTAINE	Bellefontaine : Réaménagement de l'usine de traitement - Subvention -	1 312 725,00	342 227,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 18603	ETS FERNAND JOLY M.C.H. DE ROCHE BLANCHE	ROE 9125 - Restauration de la continuité sédimentaire et dévalaison piscicole à la centrale de la Roche Blanche	369 488,00	221 692,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19703	CA ECLA (ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION)	Contrat ECLA/LONS 2015/2018 : restauration physique du Solvan (site 1 - secteur 2)	128 072,50	99 541,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19821	COMMUNE DE MOIRANS EN MONTAGNE	Restauration de la tourbière du Chazal en forêt communale	196 000,00	156 800,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19863	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU JURA	AAP BIODIVERSITE - Actions en faveur 4 espèces de rhopalocères patrimoniales inféodées aux milieux humides Combe d'Ain	96 063,00	76 850,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19871	ONF AGENCE DEPARTEMENTALE DU JURA	Travaux de reconstitution de la desserte forestière en forêt de Chaux -Tranche 2 : 2017	250 000,00	200 000,00

**Aides attribuées à la CDA**

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19871	ONF AGENCE DEPARTEMENTALE DU JURA	Travaux de restauration des ruisseaux forestiers affluents de la Clauge Tranche 3 (forêt de Chaux)	149 916,00	119 932,00
			<b>Total JURA</b>	<b>7 006 909,50</b>	<b>4 143 316,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 42 - LOIRE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 17250	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR EN RUE	Création d'une nouvelle station d'épuration	764 297,00	229 289,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 17250	COMMUNE DE SAINT SAUVEUR EN RUE	SUR2017 - Création d'une nouvelle station d'épuration	764 297,00	152 859,00
Animation des politiques de l'eau	40 20292	INSTITUT MINES TELECOM ECOLE NAT SUP DES MINES ST	Act°59 AC ZABR - EMSE - Détermination et perceptions sociales des débits écologiques dans les rivières intermittentes	25 434,00	12 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20293	INSTITUT MINES TELECOM ECOLE NAT SUP DES MINES ST	Act°60 AC ZABR - EMSE - Coordination scientifique pouvoir autoépurateur des transferts nappe-rivière	41 286,00	20 062,00
			<b>Total LOIRE</b>	<b>1 595 314,00</b>	<b>414 210,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 65 - HAUTES-PYRENEES

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 20065	LES ENERGIES DE LA CITE	CARCASSONNE - Restauration de la continuité écologique du complexe du Païchéroü sur l'Aude	1 903 068,00	951 534,00
			<b>Total HAUTES-PYRENEES</b>	<b>1 903 068,00</b>	<b>951 534,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 66 - PYRENEES-ORIENTALES

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	43 19912	PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE URBAINE	Perpignan-Amélioration de la filière boues dans le cadre du traitement tertiaire	1 440 000,00	432 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	43 19912	PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE URBAINE	Perpignan-Création des ouvrages et équipements dédiés au traitement tertiaire du phosphore total de la STEP	1 196 000,00	358 800,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 18519	PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE URBAINE	SUR-SAINT HIPPOLYTE - Remplacement réseau transfert suite à reconstruction de la STEP	182 000,00	54 600,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 19980	COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES SALANQUE	AAP 2016/2018 - Création d'un poste Chargé de mission transfert		68 532,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 19980	COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES SALANQUE	AAP 2016/2018 - Création d'un poste de Chargé de mission SIG		91 652,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 19980	COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES SALANQUE	AAP 2016/2018 - Création d'un poste de Chargé de mission SIG - investissement	1 298,00	1 038,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	43 19980	COMMUNAUTE DE COMMUNES CORBIERES SALANQUE	AAP 2016/2018 - Etude stratégique de prise des compétences eau potable et assainissement	179 950,00	143 960,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	43 20162	LES GOUTS DU SUD SAS	Modernisation du traitement des eaux usées	147 354,00	73 677,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19873	UNIVERSITE DE PERPIGNAN	AAP Initiative 2016 - Complexification des récifs artificiels de Leucate/Bacarès - Part des prestations extérieures	110 000,00	88 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19873	UNIVERSITE DE PERPIGNAN	AAP Initiative 2016 - Complexification des récifs artificiels de Leucate/Bacarès - Part en régie	151 230,00	120 984,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19873	UNIVERSITE DE PERPIGNAN	AAP Initiative 2016 - Complexification des récifs artificiels de Leucate/Bacarès - Part Invest. poste	10 000,00	8 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19882	SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL PYRÉNÉES CATALANES	AAP Initiative 2016 - Contribution à la conservation du Desman des Pyrénées (PRESTATIONS)	47 063,00	37 650,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19882	SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL PYRÉNÉES CATALANES	AAP Initiative 2016 - Contribution à la conservation du Desman des Pyrénées (REGIE)	86 421,00	69 136,00
Animation des politiques de l'eau	43 19917	UNIVERSITE DE PERPIGNAN	Projet suivis dynamique recrutement civelles-dévalaison anguilles en milieu lagunaire-investissement-aide	187 895,00	56 368,00
Animation des politiques de l'eau	43 19917	UNIVERSITE DE PERPIGNAN	Suivis dynamique recrutement civelles - dévalaison anguilles en milieu lagunaire - aide complémentaire	0,00	134 151,00
			<b>Total PYRENEES-ORIENTALES</b>	<b>3 739 211,00</b>	<b>1 738 548,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 69 - RHONE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19698	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE	Réhabilitation de 42 installations d'ANC sur la commune de Bully - animation	0,00	12 600,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	44 19698	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE	Réhabilitation de 42 installations d'ANC sur la commune de Bully - études et travaux	0,00	138 600,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 19836	RHODIA OPERATIONS SERVICE HSE	AAPIED 2017_Envoi des effluents de l'atelier Technyl vers la station du GEPEIF pour réduire les émissions de MES et DCO	1 800 000,00	540 000,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 19836	RHODIA OPERATIONS SERVICE HSE	AAPIED 2017_Etudes pour réalisation du projet d'envoi des effluents de l'atelier Technyl vers la station du GEPEIF	334 084,00	167 042,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 19836	RHODIA OPERATIONS SERVICE HSE	AAPIED 2017_Séparation des effluents de l'atelier Mélanges Maitres pour supprimer les émissions de 2-choroaniline	25 000,00	10 000,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 20016	TEINTURES ET IMPRESSIONS DE LYON	Ets TIL : travaux complémentaires à la construction d'une station autonome de traitement des eaux usées	500 000,00	250 000,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	44 20206	METROPOLE DE LYON	Gestion de la végétation spontanée	128 471,00	102 776,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	44 20206	METROPOLE DE LYON	Gestion de la végétation spontanée - communication, frais	25 974,00	20 779,00
Gestion quantitative de l'eau	44 19852	SYN MIXTE HYDRAULIQUE AGRICOLE DU RHONE	Substitution partielle des prélèvements agricoles collectifs de la nappe de l'est lyonnais par les eaux du Rhône TF n°1	8 075 000,00	1 000 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 20071	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE CNR	Travaux de réactivation des marges alluviales - site de Cornas/ Bourg-lès-Valence	1 844 272,00	922 136,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 20071	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE CNR	Travaux de réactivation des marges alluviales - site de Cornas/ Bourg-lès-Valence - régie CNR	156 200,00	78 100,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 20165	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE CNR	Etude AVP PRO pour réalisation de la passe à poissons sur le seuil de Caluire/La Feyssine - prestations externes	92 070,00	36 828,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 20165	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE CNR	Etude AVP PRO pour réalisation de la passe à poissons sur le seuil de Caluire/La Feyssine - régie CNR	96 662,00	38 664,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 20166	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE CNR	Etude AVP/PRO restauration îlône de la Désirade - Rhône de Donzère Mondragon - prestations	99 932,00	49 966,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	40 20166	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE CNR	Etude AVP/PRO restauration îlône de la Désirade - Rhône de Donzère Mondragon - régie CNR	212 025,00	106 012,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19539	CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS	programmation 2017 axe 3.1 communication - éducation environnement	280 571,00	126 448,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19539	CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS	programmation 2017 axe 3.1 communication - éducation environnement (facturables)	218 583,00	105 164,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19932	FEDER RHONE ALPES PROTECTION NATURE - FRAPNA	Initiative biodiversité: Préserver et restaurer les ripisylves : un enjeu de biodiversité	364 076,00	291 260,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19944	OFFICE NATIONAL DES FORETS DIRECTION REGIONALE RHONE ALPE	Initiative biodiversité : connexion des trames vertes et bleues - un programme d'action pour le vieux bois	101 860,00	81 488,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20080	CONSERVATOIRE RHONE-ALPES DES ESPACES NATURELS	Acquisitions foncières de zones humides dans l'Ain	75 000,00	60 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20133	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE ROUTES CENTRE EST	Restauration de la continuité écologique de l'Ormente (ROE31222)	75 000,00	60 000,00
Solidarité internationale	40 19998	METROPOLE DE LYON	Eaurizon Mada 2020 - 3ème année du programme de coopération avec la région Haute Matsiatra (Madagascar).	721 871,00	395 814,00
Solidarité internationale	40 20264	SOLIDARITE KASAIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DU	Programme d'alimentation en eau et d'assainissement pour 23 villages de la région de Kabala en RDC.	384 000,00	153 600,00
Animation des politiques de l'eau	40 19817	SYND MIXTE DU RHONE DES ILES ET DES LONES	Programme d'éducation scolaire et grand public : septembre 2017-juin 2018	34 510,00	17 255,00

Aides attribuées à la CDA

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Animation des politiques de l'eau	40 19817	SYND MIXTE DU RHONE DES ILES ET DES LONES	Programme d'éducation septembre 2017-juin 2018 : coûts matériels	174 881,00	87 440,00
Animation des politiques de l'eau	40 20287	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Modélisation hydrologique du Rhône - amélioration de la représentation des eaux souterraines.	120 000,00	60 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20290	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°59 AC ZABR - IRSTE A - Détermination et perceptions sociales des débits écologiques dans les rivières intermittentes	83 294,00	31 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20291	CNRS DELEGATION RHONE AUVERGNE	Act°59 AC ZABR - UMR5600 - Détermination et perceptions sociales des débits écologiques dans les rivières	28 425,00	12 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20294	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°63 - AC IRSTE A - La digestion des boues de stations d'épuration, état de l'art	25 600,00	12 800,00
Animation des politiques de l'eau	40 20295	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°64 - AC IRSTE A - Bio-indication en rivières intermittentes, état de l'art, adaptations et prospectives	106 000,00	50 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20296	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°65 - AC IRSTE A - Intégrer la gestion du ruissellement intense dans la SLGRI et le PLU à l'aide de zones humides	82 000,00	41 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20297	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°66 - AC IRSTE A - Estimation de la dynamique d'érosion reprise des sédiments fins sur les bancs de galets de l'Arc	82 000,00	41 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20300	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°64 AC ZABR - IRSTE A Lyon - Modélisation morphodynamique 1D - Tresses	7 503,00	3 573,00
Animation des politiques de l'eau	40 20303	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°62 AC ZABR - IRSTE A - Effet de la ripisylve sur l'échauffement thermique des cours d'eau	27 694,00	2 222,00
Animation des politiques de l'eau	40 20306	CNRS DELEGATION RHONE AUVERGNE	Act°62 AC ZABR - UMR5600 - Effet de la ripisylve sur l'échauffement thermique des cours d'eau	113 938,00	67 708,00
Animation des politiques de l'eau	40 20307	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°58 AC ZABR - IRSTE A - Etude de l'efficacité et de la percept° soc. de la restaurat° du Tillet et lac Bourget	78 224,00	45 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20309	INSTITUT NAT RECH SCI TECHNO ENVIRON AGRI - IRSTE A	Act°65 AC ZABR - IRSTE A Lyon - Evolution des écosystèmes aquatiques alpins dans un contexte de CC	56 245,00	26 750,00
Animation des politiques de l'eau	40 20310	CNRS DELEGATION RHONE AUVERGNE	Act°65 AC ZABR - CNRS - Evolution des écosystèmes aquatiques alpins dans un contexte de CC	36 104,00	13 750,00
Animation des politiques de l'eau	40 20313	CNRS DELEGATION RHONE AUVERGNE	Act°63 AC ZABR - UMR5600 - Le devenir des canaux d'irrigation gravitaire en Cévennes, entre gest° locale et nvelle régl°	17 604,00	2 604,00
Animation des politiques de l'eau	40 20314	CNRS DELEGATION RHONE AUVERGNE	Act°61 AC ZABR - LEHNA - Dynamique des transferts et effets des MO persistants dans le fct d'une tourbière alcaline	6 451,00	2 083,00
			<b>Total RHONE</b>	<b>16 691 124,00</b>	<b>5 263 462,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 70 - HAUTE-SAONE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19645	COMMUNE DE CROMARY	Mise en conformité du système d'assainissement de Cromary : création d'un réseau de transport	206 455,00	61 936,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19645	COMMUNE DE CROMARY	SUR 2017 : mise en conformité du système d'assainissement de Cromary : création d'un réseau de transport	206 455,00	41 291,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 19663	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES	AAP Loi NOTRe - Transfert des compétences eau & assainissement : prestation externe	265 620,00	212 496,00
Animation des politiques de l'eau	42 19699	SYND INTERCOM AMENAG HAUTE VALLEE OGNON	QE - Suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau patrimoniaux de la Haute Vallée de l'Ognon_2017/2019	85 000,00	68 000,00
			<b>Total HAUTE-SAONE</b>	<b>763 530,00</b>	<b>383 723,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 71 - SAONE-ET-LOIRE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19512	COMMUNAUTE AGGLOMERATION MACONNAIS BEAUJOLAIS	Réhabilitation de l'ANC 2017-2018 : 263 installations (Animation).	0,00	78 900,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19512	COMMUNAUTE AGGLOMERATION MACONNAIS BEAUJOLAIS	Réhabilitation de l'ANC 2017-2018 : 263 installations (Travaux)	0,00	867 900,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19619	CC SAINT CYR MERE BOITIER ENTRE CHAROLAIS ET	Demarche collective Réhab ANC - 50 installations : Animation.	0,00	15 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 19619	CC SAINT CYR MERE BOITIER ENTRE CHAROLAIS ET	Demarche collective Réhab ANC - 50 installations : Travaux.	0,00	165 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	42 20070	COMMUNE DE CIEL	Construction filtres plantés de roseaux + réseau à ciel (unité de traitement) - Avance -	550 033,00	428 475,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 20070	COMMUNE DE CIEL	Construction filtres plantés de roseaux + réseau à ciel (réseau) - Avance -	227 327,00	192 023,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	40 19840	VALEST	AAPIED2017 : Traitement des eaux de subsurface drainées sous les casiers 4 et 5	200 000,00	80 000,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	42 19868	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE	Elaboration plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides (étude en régie)	0,00	47 328,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	42 19868	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE	Elaboration plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides (prestation)	17 640,00	14 112,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 20137	ETS PUB TERRITORIAL BASSIN SAONE DOUBS	Etude préfiguration compétence GEMAPI à l'échelle des BV Salon, Vannon, Gourgeonne, Amance, Ougeotte & Apance	80 000,00	64 000,00
			<b>Total SAONE-ET-LOIRE</b>	<b>1 075 000,00</b>	<b>1 952 738,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 73 - SAVOIE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Gestion quantitative de l'eau	44 19934	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE-	Massif de l'Epine : mise en oeuvre des consignes de restitution - réservoir de Chalot + renforcement pompage (tranche1)	883 000,00	706 400,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19314	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE SAVOIE	Renaturation du Bondeloge aval	308 218,00	154 109,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19941	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES - SAVOIE	Restauration de la continuité piscicole du seuil de Venthon sur l'Arly (ROE33177)	92 000,00	73 600,00
Animation des politiques de l'eau	40 20308	UNIVERSITE DE SAVOIE MONT BLANC	Act°58 AC ZABR - USMB - Etude de l'efficacité et de la percept° soc. de la restaurat° du Tillet et lac Bourget	16 409,00	1 500,00
Animation des politiques de l'eau	40 20315	UNIVERSITE DE SAVOIE MONT BLANC	Act°61 AC ZABR - USMB - Dynamique des transferts et effets des MO persistants dans le fct d'une tourbière alcaline	100 361,00	50 023,00
			<b>Total SAVOIE</b>	<b>1 399 988,00</b>	<b>985 632,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 74 - HAUTE-SAVOIE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19914	SYND MIXTE DU LAC D'ANNECY	AAP "Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau" : étude de l'organisation de la compétence pluviale	300 000,00	240 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19953	ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION	GAILLARD-AMBILLY-ANNEMASSE - Gestion des eaux pluviales rue de Genève	2 389 520,00	1 194 760,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 19953	ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION	GAILLARD-AMBILLY-ANNEMASSE - mise en séparatif rues de Genève, de la Zone et du Parc	770 000,00	231 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	44 20024	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT BLANC	AAP 2016/2018 "GERER LES COMPETENCES EAU" : Etudes d'accompagnement de transfert de	110 550,00	88 440,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 19768	DECOPER	ETS DECOPER : Création d'une zone de stockage des produits liquides neufs et usagés, rétentions	74 359,00	29 743,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 19768	DECOPER	ETS DECOPER : Filtration des brouillards d'huile, traitement des condensats	270 708,00	135 354,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 19795	FROMAGE TOURNETTE VERDANNET FROMAGER	Raccordement des eaux prétraitées de la fromagerie au réseau du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe	223 920,00	89 568,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 19936	ETS PERNAT EMILE SA	Ets PERNAT E site de Marnaz : essorage des copeaux, couverture des bennes à copeaux	205 182,00	102 591,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 19936	ETS PERNAT EMILE SA	Ets PERNAT E site de Marnaz : traitement des eaux pluviales des zone souillées	30 280,00	15 140,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 20020	PABERDEC SA	Ets PABERDEC : Essorage des copeaux, filtration des huiles d'essorage, local stockage des bennes à copeaux	154 265,00	92 559,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 20020	PABERDEC SA	Ets PABERDEC : Filtration des brouillards d'huile, rétentions	65 366,00	38 840,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 20029	LYCEE TECHNO AGRICOLE INDUSTRIE LAITIERE	ENILV : modernisation des installations de nettoyage	116 730,00	58 365,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	44 20029	LYCEE TECHNO AGRICOLE INDUSTRIE LAITIERE	ENILV : prétraitement des eaux industrielles	236 110,00	118 055,00
Gestion quantitative de l'eau	44 19776	ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION	GAILLARD-AMBILLY-ANNEMASSE - Réfection réseau AEP rues de Genève, de la Zone et du Parc	1 437 200,00	1 149 760,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19924	THONON AGGLOMERATION	SOL-MIL5-BVs1 : restauration continuité écologique sur le Vion et les Léchères	126 000,00	63 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19931	SYND MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES	CR Giffre- Aménagement des seuils existants dans la traversée de Taninges sur le Foron - FA B-4.1.6.	1 053 792,00	832 601,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19979	SYND MIXTE DU LAC D'ANNECY	Chargée de mission FIER - fonctionnement (2017-2018)	0,00	70 369,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 19979	SYND MIXTE DU LAC D'ANNECY	chargée de mission FIER - investissement	3 950,00	1 975,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	44 20136	SYND MIXTE DU LAC D'ANNECY	Observatoire de la qualité des cours d'eau : état initial et définition du réseau de suivi	225 000,00	90 000,00
			<b>Total HAUTE-SAVOIE</b>	<b>7 792 932,00</b>	<b>4 642 120,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 75 - VILLE-DE-PARIS

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20169	SARL EGETE	Opération de dérasement du seuil des Plainons (RO25807) sur le fleuve Argens	120 000,00	120 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19878	UNIVERSITÉ PIERRE-MARIE CURIE	AAP Initiative 2016 - Projet ICONNE - Récifs artificiels pour la biodiversité fixée des substrats durs - part Inv poste	5 000,00	4 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19878	UNIVERSITÉ PIERRE-MARIE CURIE	AAP Initiative 2016 - Projet ICONNE - Récifs artificiels pour la biodiversité fixée des substrats durs - part Prestations	63 500,00	50 800,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	43 19878	UNIVERSITÉ PIERRE-MARIE CURIE	AAP Initiative 2016 - Projet ICONNE - Récifs artificiels pour la biodiversité fixée des substrats durs - part Régie	280 380,00	224 304,00
			<b>Total VILLE-DE-PARIS</b>	<b>468 880,00</b>	<b>399 104,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 83 - VAR

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20181	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE	Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif - Mission d'animation	0,00	18 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 20181	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE	Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif - Travaux et études	0,00	198 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 19094	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE	CATMA (16-18) - Trav. Réseaux tps de pluie - Refoulements Coudoulière-Prud'homme-Rayon de soleil-Six Fours les	916 750,00	458 375,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20321	COMMUNE DE SAINT JULIEN	St Julien : Elimination eaux claires parasites permanentes et météoriques sur ensemble de la commune	374 185,00	112 255,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20321	COMMUNE DE SAINT JULIEN	SUR bonification - St Julien : Elimination eaux claires parasites permanentes et météoriques sur ensemble de la commune	374 185,00	74 837,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 19068	SI AMENAGNT HYDRAULIQUE BASSIN EYGOUTIER	Programme de restauration entretien ripisylve de l'Eygoutier - années 2017/2018	300 000,00	90 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20167	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE	Etude de renaturation et de restauration morphologique et écologique et projets de lutte contre les inondations	150 000,00	75 000,00
Animation des politiques de l'eau	40 20284	IFREMER	Etude des source de contaminants et de leurs transferts vers le réseau trophique (SCOTTI), coopération Ifremer 2018	126 949,00	63 474,00
Animation des politiques de l'eau	40 20286	IFREMER	cartographie des habitats en milieux lagunaires (CHAMILA) - programmation Ifremer 2018	171 835,00	85 917,00
Animation des politiques de l'eau	40 20288	IFREMER	Finalisation de l'outil GAMELAG - coopération Ifremer 2018	150 553,00	75 276,00
Animation des politiques de l'eau	40 20289	IFREMER	Définition d'un dispositif de surveillance des poissons sur fond meuble - Nourmed - DCSMM - accord cadre Ifremer 2018	119 932,00	59 966,00
			<b>Total VAR</b>	<b>2 684 389,00</b>	<b>1 311 100,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 84 - VAUCLUSE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 19226	COMMUNE DE SARRIANS	Construction nouvelle station d'épuration Sarrians - Vacqueyras - 13 500 EH	1 867 500,00	560 250,00
Lutte contre les pollutions domestiques (traitement et assimilé)	41 19226	COMMUNE DE SARRIANS	SUR bonification - Construction nouvelle station d'épuration Sarrians - Vacqueyras - 13 500 EH	466 875,00	93 375,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20261	SYND MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX	MALAUCENE : Travaux réhabilitation réseaux EU Pélerin-Cabanette-Sauvan (temps de pluie)	360 000,00	108 000,00
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	41 20261	SYND MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX	SUR Bonification MALAUCENE : Travaux réhabilitation réseaux EU Pélerin-Cabanette-Sauvan (temps de pluie)	360 000,00	72 000,00
Gestion quantitative de l'eau	41 19961	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON	Mise en place sectorisation/débitmétrie réseaux AEP CCPAL - recherche de fuites	930 000,00	465 000,00
Préservation et restauration de la qualité de l'alimentation en eau potable	41 20025	SYND INTERCOM ADDUC EAU POTABL SAULT	SUR - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable SIAEPA de la région de Sault	800 000,00	240 000,00
			<b>Total VAUCLUSE</b>	<b>4 784 375,00</b>	<b>1 538 625,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions domestiques (collecte)	42 18858	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	Réduction des Eaux Claires Parasites / Rue de la Charmeuse / BAVILLIERS	392 000,00	196 000,00
Gestion quantitative de l'eau	42 18923	GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	Travaux d'économie d'eau sur les réseaux d'eau potable / Tranche 2017	1 000 000,00	800 000,00
Préservation et restauration des milieux aquatiques	42 19793	COMMUNE DE BELFORT	Etudes préalables au rétablissement de la continuité écologique dans la traversée de Belfort 5	171 101,00	71 862,00
			<b>Total TERRITOIRE-DE-BELFORT</b>	<b>1 563 101,00</b>	<b>1 067 862,00</b>

**Aides attribuées à la CDA**

Département 91 - ESSONNE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Préservation et restauration des milieux aquatiques	41 20281	MW HYDRAULIQUE	Etude dévalaison centrale hydroélectrique de Moulin du Pont sur l'Arc	47 000,00	32 900,00
			<b>Total ESSONNE</b>	<b>47 000,00</b>	<b>32 900,00</b>

**Aides attribuées à la CDA**

Département 92 - HAUTS-DE-SEINE

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	42 19746	UITS	Mise à jour du guide "Epuraton des eaux" - frais externes	164 800,00	55 538,00
Lutte contre les pollutions industrielles et substances dangereuses	42 19746	UITS	Mise à jour du guide "Epuraton des eaux" - salaires	30 536,00	12 462,00
			<b>Total HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>195 336,00</b>	<b>68 000,00</b>

Aides attribuées à la CDA

Département 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Thématique com.	N° de rapport	Maître d'ouvrage	Objet de l'opération	Montant des travaux à justifier	Montant des aides
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	40 20231	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT ANTENNE SIEGE ASP MONTREUIL	FINANCEMENT PDR LR SIGC (rallonge Bio 2016 au titre d'ECOPHYTO II) / 2017-4	900 000,00	900 000,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	40 20231	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT ANTENNE SIEGE ASP MONTREUIL	FINANCEMENT PDR PACA SIGC (rallonge Bio 2016 au titre d'ECOPHYTO II) / 2017-4	700 000,00	700 000,00
Lutte contre les pollutions agricoles et les pesticides	40 20231	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT ANTENNE SIEGE ASP MONTREUIL	FINANCEMENT PDR RA SIGC (rallonge Bio 2016 au titre d'ECOPHYTO II) / 2017-4	1 100 000,00	1 100 000,00
			<b>Total SEINE-SAINT-DENIS</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>2 700 000,00</b>

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-343

---

**CONTRAT DE TERRITOIRE DOUX MIALAN VEAUNE BOUTERNE PETITS  
AFFLUENTS DU RHONE ET DE L'ISERE 2017-2023 (07-26)**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat de territoire porté par **ARCHE Agglo, communauté d'agglomération Hermitage – Tournonais – Herbasse - Pays de Saint Félicien**,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de **contrat de territoire Doux Mialan Veane Bouterne Petits affluents du Rhône et de l'Isère 2017-2023** ;

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions de la première phase du contrat 2017-2019 à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**d'accorder des aides spécifiques contractuelles selon les modalités précisées en annexe.**

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

**ANNEXE**  
**Financement des bonus contractuels**

**Aides spécifiques**

MO	Intitulé de l'opération <b>Aides spécifiques</b>	Années	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	Contreparties attendues par l'Agence					
					MO	Intitulé de l'opération	Années	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	
ARCHE Agglo	<b>Entretien des cours d'eau</b> Veayne, Bouterne, petits affluents du Rhône RG	2017	133 000 €	30% - 39 900 €	ARCHE Agglo	Renaturation de la Veayne - Chanos Curson (1,5 km)	DLE Actes Notariés DCE	2017	250 000 €	50% - 125 000 €
		2018	133 000 €	30% - 39 900 €				2018		
		2019	133 000 €	30% - 39 900 €				2019		
EPCI Entente	Doux, Duzon, Daronne, Mialan	2017	196 000 €	30% - 58 800 €	ARCHE Agglo CC Lamastre CC Lamastre CC RC CC Lamastre	Etude Géomorpho* V-B, E, J, C + Restau Mobilité Désaignes 1 + Restau Mobilité Désaignes 2 + Continuité cros du Battoir Restau Mobilité Désaignes 3	2017	60 000 €	50% - 30 000 €	
		2017	175 000 €	30% - 52 500 €			2017	50 000 €	50% - 25 000 €	
		2018	175 000 €	30% - 52 500 €			2018	50 000 €	50% - 25 000 €	
EPCI Entente	Autres cours d'eau du BV du Doux	2017	20 000 €	30% - 6 000 €	ARCHE Agglo	Etude d'assistance pour l'organisation de la compétence GEMAPI (périmètre contrat + Ay/Ozon + Herbasse)	2017/ 2018	180 000 €	80% - 144 000 €	
		2018	45 000 €	30% - 13 500 €						
		2019	65 000 €	30% - 19 500 €						
Synd des eaux de la Veayne	Sentier d'interprétation au cœur des sources de la Veayne - commune de Marsaz	2018	82 785 €	30% - 24 835 €	ARCHE Agglo Synd des eaux de la Veayne	Recréation d'une ripisylve sur le Merdarioux et la Croze Acquisition de zones humides sur périmètres protection de captage AEP	2019	40 000 €	50% - 20 000 €	
							2018	5 000 €	50% - 2 500 €	
ARCHE Agglo	Sentier d'interprétation autour du lac des Marettes à Glun	2018	13 000 €	30% - 3 900 €	ARCHE Agglo	Elaboration du PGRE Doux-Mialan (dans sa version V1 au 31/12/2017)	2017	38 850 €	80% - 31 080 €	
Champis	Sentier Duzon et Morge	2018	10 000 €	30% - 3 000 €						
Alboussière	Valorisation plan d'eau/ Duzon	2018	10 000 €	30% - 3 000 €						

MO	Intitulé de l'opération <b>Aides spécifiques</b>	Années	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	Contreparties attendues par l'Agence				
					MO	Intitulé de l'opération	Années	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence
ARCHE Agglo	<b>EEDD en milieu scolaire</b> Territoire d'ARCHE Agglo	2017	30 000 €	50% - 15 000 €	ARCHE Agglo	Respect des délais			
		2018	50 000 €	50% - 25 000 €					
		2019	50 000 €	50% - 25 000 €					
CCRC ou communes	Territoire Rhône crussol	2018	9 000 €	50% - 4 500 €	CCRC ou communes	Respect des délais			
		2019	9 000 €	50% - 4 500 €					
CCLamastre /communes	Territoire Pays Lamastre	2018	4 500 €	50% - 2 250 €	CCLamastre/ communes	Respect des délais			
		2019	4 500 €	50% - 2 250 €					
CCVal'Eyrieux/ communes	Territoire Val'Eyrieux	2018	3 000 €	50% - 1 500 €	CCVal'Eyrieux/ communes	Respect des délais			
		2019	3 000 €	50% - 1 500 €					

\* devra inclure la délimitation des espaces de bon fonctionnement (ne pas se limiter à l'étude du transport solide).

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-344**

---

**CONTRAT DE RIVIERES ROUBION-JABRON-RIAILLE (26) 2018-2022**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par le Syndicat Mixte du bassin du Roubion et du Jabron,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de **contrat de rivières Roubion-Jabron-Riailles (2018 - 2022)**.

**Article 2 :**

**de valider la participation financière de l'agence** en faveur des opérations inscrites au programme d'actions du contrat concernant sa 1ère partie (2018/2019), à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations, et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de s'engager à participer au financement** des opérations bonifiées selon le tableau de financement et les contre parties attendues définis en annexe ci-après ;

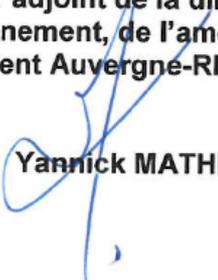
**de garantir** le financement pour les opérations et les conditions définies en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## Annexe – Aides spécifiques contractuelles

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- **Garantie de financement et de taux d'aides**

L'agence de l'eau garantit le taux d'aide jusqu'à 80% pour le financement des ouvrages en liste 2 (études et travaux) dans la mesure où la solution technique retenue présente le meilleur gain environnemental au regard du contexte et les projets d'effacement (études et travaux) hors liste 2, sur la période d'engagement de l'agence soit 2018-2019.

Les fiches actions concernées sont : B1-1, B1-2, B1-3, B1-5, B -8.

- **Majorations de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sur la 1ère phase du contrat sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date limite d'engagement	Montant de l'opération HT	Taux aide Agence	Majoration Agence
SMBRJ (FA B1-13)	Etudes préalables aux travaux de restauration morphologique du Roubion entre Charols et Manas	31/12/2019	60 000 €	50% 30 000 €	30% 18 000 €
SMBRJ/CD 26 (FA B1-4)	Aménagement d'une « passe naturelle » sur le radier de pont de la RD 310 (ROE 77490)	31/12/2019	80 000 €	50% 40 000 €	30% 24 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>140 000 €</b>	<b>70 000 €</b>	<b>42 000 €</b>

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions (date limite d'engagement ci-dessus).

- **Financement des aides spécifiques contractuelles sans contrepartie**

L'agence de l'eau finance au taux d'aide de 50 % des actions de communication/sensibilisation auprès des scolaires sur la période d'engagement de l'agence soit 2017-2019, sous réserve de la réalisation de l'action de l'année N avant le 31/12 de cette même année. Le montant de ces actions est, à ce jour, en cours d'évaluation.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-345

---

CONTRAT DE RIVERES DU DRAC ISEROIS (38) 2017-2024

---

La Commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du Conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu la délibération du bureau de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche en date du 10 juillet 2017 donnant un avis favorable sur le projet de contrat de rivières du Drac Isérois,

Vu le projet de contrat présenté par le Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs Affluents,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat de rivières du Drac Isérois (2017-2024).

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'action du contrat à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles de son programme d'intervention en vigueur, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de garantir le financement** à un taux d'aide allant jusqu'à 80% pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages classés en liste 2 (études et travaux) jusqu'à fin 2019, sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale, ainsi que pour le dérasement des ouvrages quel que soit leur classement ;

**de garantir le financement** à un taux d'aide allant jusqu'à 50% pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages classés hors liste 2 (études et travaux) jusqu'à fin 2019, sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale ;

**de garantir le financement** à un taux d'aide allant jusqu'à 50% pour la restauration de l'hydromorphologie et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;

**de majorer le taux d'aide** pour deux opérations de restauration de la continuité et de milieux aquatiques selon les modalités précisées en annexe ;

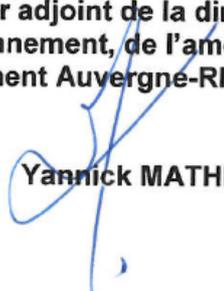
**d'accorder des aides spécifiques contractuelles** selon les modalités précisées en annexe.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau pour 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP 11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE – Bonus contractuels

### ➤ Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat « Drac Isérois » identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées engagées avant le 31 décembre 2019, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus dans les fiches actions, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

Type d'opération	Taux garanti
Restauration de l'hydromorphologie et des espaces de bon fonctionnement sur tous secteurs : C1.1.1, C1.1.2, C1.1.3, C1.1.4, C1.1.5, C1.1.7, C1.1.8, C1.1.9, C1.1.10, C1.1.11, C1.1.14, C1.1.16, C1.1.17, C1.1.18, C1.1.19, C1.1.21.	50%
Restauration de la continuité écologique (dérasement) sur tous secteurs : C2.1.3, C2.1.5.	80%
Restauration de la continuité écologique (aménagement) sur les tronçons liste 2 (sous-bassin Bonne, Gresse, Drac aval ND de Commiers), sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale : C2.1.8, C2.1.9.	Jusqu'à 80%
Restauration de la continuité écologique (aménagement) sur les tronçons liste 1 et hors listes (sous-bassins Ebron, Drac intermédiaire, Jonche-Vaulx, Lavanchon) : C2.1.3, C2.1.4, C2.1.5.	Jusqu'à 50%

### ➤ Majorations de taux

Les actions suivantes, engagées avant fin 2019, sont susceptibles d'être majorées au titre du contrat de rivières :

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation	Coût des travaux	Aide Agence	Majoration Agence
Autorité Gémapienne	C1-1-18 : restauration morphologique de la Bonne dans la Plaine de Valbonnais	2019	110 000 € HT	50%	30% 33 000 €
Autorité Gémapienne	C2-1-5 : restauration continuité écologique du chapelet de 6 ouvrages hors liste sur la Jonche en aval de Pierre Châtel (ROE 58204 + 58202 + 58201 + trois seuils non encore référencés ROE).	2018	87 000 € HT	50%	30%* 26 100 €
					59 100 €

\* sous réserve du bon avancement des projets liste 2.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

➤ **Aides spécifiques contractuelles**

Les opérations suivantes, engagées avant la fin 2019, sont susceptibles de faire l'objet d'une aide spécifique contractuelle de la part de l'agence de l'eau, en contrepartie de la réalisation des opérations prioritaires définies comme suit :

Maître d'ouvrage	Opération	Réalisation	Coût des travaux (€ HT)	Taux et montant d'aide spécifique Agence	Contrepartie		
					Opération	Année d'engagement	Montant autofinancement
Autorité Gémapienne	C1-4-2 + C1-4-5 : gestion de la végétation –Bonne et Gresse	2018	66 142	30% 19 842 €	C1-2-1 : Etude EBF complémentaires	2019	17 500 €
					C1-3-1 : porté à connaissance	2018	7 500 €
Autorité Gémapienne	C1-4-2+C1-4-5 + C1-4-3 + C1-4-4 : gestion de la végétation – Bonne, Gresse, Ebron, Jonche.	2019	109 784	30% 32 935 €	C1-1-19 : restauration morphologique de la Roizonne aux Echauds	2018	40 603 €
SIGREDA – RNR des Isles du Drac	D5.1.2 : aménagement pédagogique du plan d'eau de la Rivoire	2019	315 000	30% 87 000 €	C1-1-17 : restauration morphologique de la Bonne à Gragnolet	2018	18 561 €
					C1-1-2 + C1.1.3 + C1.1.4 + C1.1.5 : restauration morphologique de la Gresse	2019	61 510 €
Autorité Gémapienne	D3.1.2 : animations scolaires	2018-2019	64 285	50% 32 142 €	–	–	–

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-346

---

CONTRAT DE RIVIERE DE L'ASSE (04)

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par le Syndicat Mixte de Défenses des Berges de l'Asse,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat ***de rivière de l'Asse (2018-2020)***,

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de s'engager à participer au financement** des opérations bonifiées selon le tableau de financement et les contre parties attendues définis en annexe ci-après ;

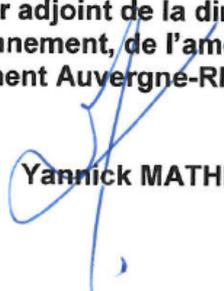
**de garantir le financement** pour les opérations et les conditions définies en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

# ANNEXE

## Financement des bonus contractuels

- Garantie des taux d'aide**

Garantie des taux d'aide sur la durée du contrat sur deux actions d'aménagement de seuils en contrepartie du respect des délais.

Garantie des taux d'aide à 80%	Montant	Maître d'ouvrage	Année réalisation
Arasement du seuil de l'ASA d'Estoublon	187 000 €	ASA canaux d'Estoublon	Dépôt de dossier de demande d'aide en 2018
Etude et travaux d'aménagement du seuil CFP	224 000 €	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Dépôt de dossier de demande d'aide en 2019

- Financement des aides spécifiques contractuelles**

Les actions susceptibles d'être aidées en tant qu'aide spécifique sur la 1<sup>ère</sup> phase du contrat sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)				
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide et subvention Agence
SMDBA	Programme pluriannuel d'entretien de la végétation	2019	205 000 €	30% soit 61 500€	SMDBA	Ordre de service d'engagement des travaux de restauration de la continuité sur les seuils de St-Lions et de Chaudon-Norante	2017	<b>82 500 €</b>	80%
						Ordre de service de démarrage de l'étude de définition du plan de gestion sédimentaire	2018	<b>200 000 €</b>	50%
						Ordre de service de démarrage de la réalisation du plan de gestion stratégique des zones humides	2018	<b>30 000 €</b>	50%
SMDBA	Actions pédagogiques vers les scolaires	2018 - 2019	46 920 €	50% soit 23 460 €	Respect des délais				

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-347

---

**CONTRAT DE BASSIN VERSANT HAUTE DURANCE SERRE-PONCON  
(05-04)**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 modifiée du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur de l'agence en matière d'attribution des aides,

Vu le projet de contrat présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat **de bassin versant Haute Durance Serre-Ponçon (2017-2022)**,

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de s'engager à participer au financement** des opérations bonifiées selon le tableau de financement et les contre parties attendues définis en annexe ci-après ;

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

# ANNEXE

## Financement des bonus contractuels

- Financement des aides spécifiques contractuelles

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)				
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide et subvention Agence
Communauté de communes du Briançonnais (CCB)	Espace de mobilité confluence Malefosse avec recul protection décharge Pillon-Mâchefers (DUR-B3.1)	2017	1 500 000 €	30 % soit 450 000 €	CCB	Restauration de la continuité écologique sur le seuil Vauban (transmission OS de démarrage et acte d'engagement pour les travaux, condition du troisième versement intermédiaire (75% de la subvention))	2017	170 000€	80% soit 136 000 €
					CCB	Reconnecter la zone humide de Névache et de la Clarée dans la plaine de Névache (transmission OS de démarrage et acte d'engagement pour les travaux, condition du troisième versement intermédiaire (75% de la subvention))	2018	680 000 €	50% soit 340 000 €
					CCB	Elargissement de la confluence Verdarel/Guisane (transmission OS de démarrage et acte d'engagement pour les travaux, condition de solde financier)	2019	820 000 €	30% soit 225 000 €
					CCB	ZA Sables - travaux préconisés par l'étude (transmission OS de démarrage et acte d'engagement pour les travaux, condition de solde financier)	2019	770 000 €	50% soit 385 000 €
Communauté de communes des Ecrins	Entretien des cours d'eau et gestion des embâcles GYR-B4.1	2019	60 000 €	30% soit 18 000€	CCE	Elargissement du lit du Gyr dans la traversée de Vallouise (GYR-B1.1) Transmission de l'AVP (finalisé)	2019	60 420 €	80% soit 48 336 €
		<b>TOTAL</b>	1 560 000 €	30% soit 468 000 €				2 130 420 €	1 134 336 €

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-348**

---

**CONTRAT DE RIVIERE TET BOURDIGOU (66) 2017-2022**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat de rivière présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

Vu le rapport du directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner un avis favorable** au projet de **contrat de rivière Têt Bourdigou (2017-2022)**

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'Agence à la première partie (2017-2019) du programme d'actions du contrat de rivière à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP 11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations, sous réserve des disponibilités financières.

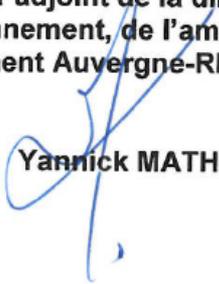
**de s'engager à participer au financement** des opérations spécifiques et/ou majorées selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3** :

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'Agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP 11 et 12)

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Garantie de taux

Pour les opérations suivantes, l'agence garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de Rivière Têt-Bourdigou identifie des actions prioritaires (priorité 1). **Pour ces actions identifiées engagées avant le 31/12/2018**, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus dans les fiches actions, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat.

**Pour l'année 2019**, seules les actions ci-dessous se voient garantir le taux précisé dans les fiches actions (maintien taux 10<sup>ème</sup> Programme) :

- Fiche action 4A1: missions d'animation année 2019 ;
- Fiche action 1CRI1:
  - o Action Travaux restauration ripisylve tranche 2 (2019)
  - o Action Travaux gestion des atterrissements tranche 2 (2019)
- Fiche action 1CZH1: Travaux restauration de zones humides suite à la validation du Plan de gestion ZH des Bouillouses (tranche 2019) hors communication
- Fiche action 1CIN1 : Action d'éradication d'invasives tranche 1 (2019)
- Fiche action 1BMO1 : Plan de réinjection – année 3 (tranche 2019), avec majoration de taux (cf. ci-dessous).

*(Pour les autres actions, les taux 10<sup>ème</sup> sont considérés à titre indicatif)*

### Majorations de taux portant sur la LCF 24 :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence
CD66	Plan de réinjection – année 1	2017 (décision d'aide)	40 000 € TTC	50 %	30%
CD66	Plan de réinjection – année 2	2018 (décision d'aide)	43 000 € TTC	50 %	30%
CD66	Plan de réinjection – année 3	2019 (décision d'aide)	43 000 € TTC	50%	30%
SMBVT	AVP Têt sur le linéaire incisé – PRO et dossiers réglementaires sur un site pilote	2017 (demande complète d'aide au 31/12/2017)	150 000 € HT	50%	30%
SMBVT	Définition d'un projet de recharge latérale- PRO et dossiers réglementaires sur un à 2 sites	2018 (décision d'aide)	60 000 € HT	50%	30%

### Financement des aides spécifiques contractuelles (LCF 34)

Maître d'ouvrage	Opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence				
					Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence
SMBVT	Education à l'Environnement	2018	32 000 € HT	50% soit 16 000 € d'aides	SMBVT	Etude stratégique ZH	2018	80 000 € HT	80% soit 64 000 €

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-349**

---

**CONTRAT DE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE CANET  
SAINT NAZAIRE (66) 2017-2022**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat de bassin versant de l'étang de Canet Saint Nazaire présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart et de l'étang de Canet Saint Nazaire,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner un avis favorable** au projet de **contrat de bassin versant de l'étang de Canet Saint Nazaire (2017-2022)**

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence à la première partie (2017-2019) du programme d'actions du contrat d'étang, à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations, et sous réserve des disponibilités budgétaires .

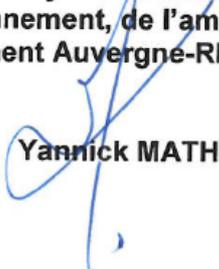
**de s'engager à participer au financement** des opérations spécifiques et/ou majorées selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Majoration de taux

Les actions susceptibles d'être majorées sur la 1<sup>ère</sup> phase du contrat sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût travaux	Année de réalisation	Aide	Bonus	Aide totale
Syndicat mixte du Réart	Etude préalable de restauration de la dynamique latérale sur la Canterrane à Terrat (Réart amont)	165 300 €	2018	50% (82 650 €)	30% (49 590 €)	132 240 €
Syndicat mixte du Réart	Restauration de la dynamique latérale sur la Canterrane à Terrat (Réart amont)- travaux	601 500 €	2019	50% (300 750 €)	30% (180 450 €)	481 200 €
Syndicat mixte du Réart	Etude préalable de restauration de la dynamique latérale sur la Galsérane à Fourques (Réart amont)	44 400 €	2018	50% (22 200 €)	30% (13 320 €)	35 520 €
Syndicat mixte du Réart	Restauration de la dynamique latérale sur la Galsérane à Fourques (Réart amont)- travaux	62 000 €	2019	50% (31 000€)	30% (18 600 €)	49 600 €
Syndicat mixte du Réart	Etude préalable de restauration de la dynamique latérale sur la Réart à Villeneuve de la Raho (Réart aval)	155 950 €	2018	50% (77 975 €)	30% (46 785 €)	124 760 €
Syndicat mixte du Réart	Restauration de la dynamique latérale sur la Réart à Villeneuve de la Raho (Réart aval) - travaux	229 750 €	2019	50% (114 875 €)	30% (68 925 €)	183 800 €
Syndicat mixte du Réart	Etude préalable de la restauration du type delta des débouchés des cours d'eau sur le Réart, l'Agouille de la mare et la Fosseille	142 400 €	2018	50% (71 200 €)	30% (42 720 €)	113 920 €
Syndicat mixte du Réart	Restauration du type delta des débouchés des cours d'eau sur le Réart, l'Agouille de la mare et la Fosseille - travaux	312 000 €	2019	50% (156 000 €)	30% (93 600 €)	249 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 713 300 €</b>		<b>856 650 €</b>	<b>513 990 €</b>	<b>1 370 640 €</b>

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

## Aides spécifiques contractuelles

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année réalisation	Montant opération	Aide	Contrepartie attendue par l'Agence				
					Maître d'ouvrage	Intitulé l'opération – mesure PDM	Année réalisation	Montant opération	Aide
Syndicat mixte du Réart	mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation et du lit des cours d'eau	2018	150 000 €	30% (45 000 €)	Syndicat mixte du Réart	Etudes préalables à la restauration de la dynamique latérale sur la Canterrane à Terrats et sur la Galcérane à Fourques	2018	209 700 €	80% (167 760 €)
Syndicat mixte du Réart	mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation et du lit des cours d'eau	2019	150 000 €	30% (45 000 €)	Syndicat mixte du Réart	Travaux de restauration de la Canterrane à Terrats et de la Galcérane à Fourques	2019	663 500 €	80% (530 800 €)
Syndicat mixte du Réart	programme de restauration de la ripisylve sur le Réart amont et la Canterrane	2018	25 000 €	30% (7 500 €)	Syndicat mixte du Réart	étude pour la restauration morphologique de la Fosseille	2017	30 000 €	50% (15 000 €)
Syndicat mixte du Réart	Animations scolaires	2017-2018-2019	75 000 €	50% (37 500 €)	Syndicat mixte du Réart				
<b>TOTAL</b>			<b>400 000 €</b>	<b>135 000 €</b>				<b>903 200 €</b>	<b>713 560 €</b>

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-350

---

**CONTRAT 2017-2019 POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS SUR LE PERIMETRE RHONE MEDITERRANEE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN DECLINAISON DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS EDF-ETAT-AFB-AGENCE**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat 2017-2019 entre EDF et l'agence, pour la mise en œuvre d'actions sur le périmètre Rhône-Méditerranée de la région Auvergne Rhône Alpes, en déclinaison de la convention d'objectifs EDF-Etat-AFB-Agence ;

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat 2017-2019 entre EDF et l'agence, pour la mise en œuvre d'actions sur le périmètre Rhône Méditerranée de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en déclinaison de la convention d'objectifs EDF-Etat-AFB-Agence.

**Article 2 :**

**de valider la participation financière** de l'agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention et sous réserve de disponibilité financière, et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations ;

**de garantir le financement** des opérations de restauration de la continuité écologique de la moyenne Romanche selon les modalités précisées en annexe ;

**d'accorder des aides spécifiques contractuelles** pour des actions de gestion de la ripisylve selon les modalités précisées en annexe.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Garanties de financement

L'agence garantit le financement des actions à venir sur la moyenne Romanche :

- à un taux de 80% la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, directement liées au démantèlement des ouvrages en rivière, en anticipation des dossiers de travaux proprement dits ;
- à un taux de 80% la réalisation des travaux de dérasement des barrages de l'Infernet, des Roberts, de Rioupéroux et de Pierre Eybesse ;
- à un taux de 50% la réalisation des travaux d'aménagement (arasement partiel + passe à bassins ou rampe en enrochements) du barrage des Clavaux.

Ces garanties de taux sont strictement conditionnées, pour les aides aux travaux, à la passation par EDF, avant la fin de l'année 2019, des marchés de travaux.

#### Financement des aides spécifiques contractuelles

L'agence s'engage à apporter une aide spécifique de 30% sur les opérations de gestion de la ripisylve dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous :

Actions	Etapes	Années de mise en œuvre	Coût prévisionnel 2017-2019	Aides spécifiques	Contrepartie attendue de l'Agence
Gestion ripisylve et habitats associés de Saint-Egrève	Etudes et travaux	2017-2018	510 000 €	153 000 €	<b>Engagement de l'expérimentation grandeur nature sur l'Isère avant le 31 décembre 2018</b>
Gestion ripisylve et lit dans RNR des Iles du Drac	Travaux	2017-2018	60 000 €	18 000 €	
Mise en œuvre de la gestion des milieux rivulaires sur la basse Isère	Etudes et travaux	2017-2019	135 000 € pour volet ripisylve seul (volets roselières et tuffières proposés en aide classique)	40 500 €	
<b>TOTAL</b>				<b>211 500 €</b>	

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-351

---

CONTRAT PLURI-THEMATIQUE ARDECHE (07) 2017-2019

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat pluri-thématique porté par le syndicat mixte Ardèche Claire,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat **pluri-thématique Ardèche 2017-2021**.

**Article 2 :**

**de valider la participation financière** de l'agence au programme d'actions 2017-2019 du contrat, à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les modalités d'aide en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de garantir le financement** à un taux d'aide allant jusqu'à 80% pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages classés en liste 2 (études et travaux) jusqu'à fin 2019, sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale ;

**de garantir le financement** à un taux d'aide de 80% pour les opérations d'économie d'eau ou de substitution inscrites dans le PGRE et portant sur des ressources déficitaires jusqu'à fin 2019 ;

**de majorer le taux d'aide** de deux opérations de restauration morphologique (y compris la maîtrise foncière des zones humides associées) selon les modalités précisées en annexe ;

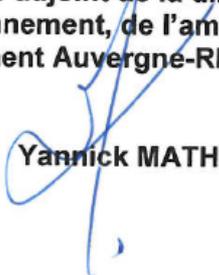
**d'accorder des aides spécifiques contractuelles** selon les modalités précisées en annexe.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Majoration de taux

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Délai maximal d'engagement des travaux	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence
SM Ardèche Claire	Restauration morphologique plaine Aubenas (secteur St Pierre – Vogüé) (FA n° GP3-2)	2019	420 000 €	50 %	30 %
SM Ardèche Claire	Restauration morphologique Confluence Ardèche - Auzon (FA n° GP4-1)	2019	160 000 €	50 %	30 %
SM Ardèche Claire/ autres porteur de projets	Maitrise foncière sur Zone humide faisant l'objet d'une restauration <i>en lien avec zone d'opération de restauration morphologique</i>	2019	70 000 €	50 %	30 %

#### Financement des aides spécifiques contractuelles

MO	Intitulé de l'opération	Années de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence					
					MO	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	
SM Ardèche Claire	Entretien des cours d'eau	2017-2019	503 000 €	30 % - 150 900 €	SM Ardèche Claire	Restauration morphologique (FA n° GP3-2 / GP 4-1)	2019	580 000€	80 %	
SM Ardèche Claire	EEDD – scolaires	2017-2019	49 167 €	40 % - 23 600 €		Respect des délais				
Collectivités compétentes	Travaux d'économies d'eau sur des ressources non déficitaires	2017-2019	1 665 000 €	30% - 499 500 €	Collectivités compétentes	Respect des délais. Mise en œuvre opérations inscrites dans PGRE (économies eau et substitution ressources déficitaires) à hauteur d'un montant minimum de 2 500 000 € sur la période 2017-2019. (Actions GQ7-1 ; GQ3-1; GQ3-2; GQ3-3; GQ3-4; GQ3-8; GQ3-9; GQ3-11)				

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-352

---

CONTRAT PLURIANNUEL DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN (01)2017-2019

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat pluriannuel de la basse vallée de l'Ain porté par le syndicat de l'a Basse Vallée de l'Ain,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de **contrat pluriannuel de gestion des cours d'eau de la basse vallée de l'Ain 2017-2019.**

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions, selon les modalités d'aide en vigueur de son programme d'intervention, sous réserve de disponibilité financière et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations ;

**de garantir le financement** à un taux de 50% pour trois opérations de restauration morphologique et de restauration de la continuité jusqu'à fin 2019, selon les modalités précisées en annexe ;

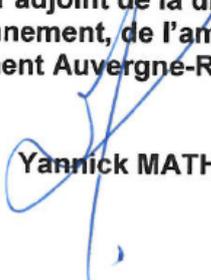
**de majorer le taux d'aide** pour une opération de mobilisation sédimentaire selon les modalités précisées en annexe ;

**d'accorder des aides spécifiques contractuelles** selon les modalités précisées en annexe.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Garantie de taux

Pour les opérations suivantes engagées avant le 31/12/2019, l'agence garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

- B21-1 de restauration géomorphologique du Nantay – 50 %,
- B32-1 de restauration de la continuité écologique sur le Toison – 50 %,
- B32-2 de restauration de la continuité écologique du Veyron – 50 %.

#### Majoration de taux

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence
SBVA	Mobilisation des matériaux dans le lit majeur de l'Ain, site de Chenavieux (B11-1)	Etude 2018 Travaux 2019	120 000 € TTC 600 000 € TTC€	50 %	10 %

#### Financement des aides spécifiques contractuelles

MO	Intitulé de l'opération	Années de réalisation	Montant de l'opération TTC	Taux et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence				
					MO	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence
SBVA	Entretien des berges (B34-2) Valorisation du patrimoine (Pollon/Neyrieux, Martinaz) Valorisation du patrimoine (lône Priay) (B41-1)	2017/2019 2018 2019	200 000 €* 11 500 € 10 000 €	30 % - 60 k€max 30 % - 2 875 € 30 % - 2 500 €	SBV A	Rédaction plan de gestion Brotteaux de l'Ain Mise en œuvre du PG	2017/2019	130 000 € TTC	50 %
	EEDD – scolaires (C1)	2017-2019	30 000 €**	50 % - 15 000 €					

\* une partie du montant de travaux est éligible aux aides classiques 10<sup>ème</sup> programme

\*\* montant des animations scolaires estimées à 10 000 €/ an sur un budget global communication de 30 000 €/ an.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-353

---

**PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN  
DU SURAN (01-39) 2017-2021**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Suran porté par le syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

DE C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de **plan pluriannuel de gestion du bassin versant du Suran (2017-2021)**.

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'actions pour les années 2017 à 2019, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, sous réserve de disponibilité financière et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations ;

**de garantir le financement** à un taux de 50% jusqu'en 2019 pour deux opérations de restauration morphologique selon les modalités précisées en annexe ;

**de garantir le financement** à un taux de 80% jusqu'en 2019 pour deux opérations de restauration de la continuité écologique selon les modalités précisées en annexe ;

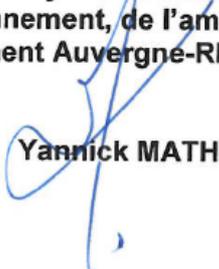
**de majorer le taux d'aide** de 10% pour une opération de restauration morphologique selon les modalités précisées en annexe ;

**d'accorder des ai des spécifiques contractuelles** selon les modalités précisées en annexe.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Garantie de taux

Pour les opérations suivantes engagées avant le 31/12/2019, l'agence garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

- SUR 1 - espace de mobilité du Suran et du Bellecombe – 50%
- SUR 5 – conservation de la zone humide de Lasséra – 50%
- SUR 12 : restauration de la continuité du ROE40466 – Châteauvieux – 80 % (sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale)
- SUR 16 : restauration de la continuité du ROE40448 – Culatte/APRR – 80 % (sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale), restauration de la morphologie accompagnant la restauration du seuil – 50 %

#### Majoration de taux

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence
SMISA	Réhabilitation écologique du Suran de niveau R2 à R3 à Villereversure (SUR9)	2018	181 680 €	50 %	10 %

#### Financement des aides spécifiques contractuelles

MO	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence				
					MO	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence
SMISA	Entretien des cours d'eau (BV1)	2017-2019	105 301 €	30 % - 31 590 €	SMISA	Restauration de la continuité du seuil de la Culatte (SUR 16)	2018-2019	458 304 €	80 % (pour travaux continuité) 50 % (pour restauration morpho)
	Mise en valeur du bois alluvial des Brus (SUR3)	2019	115 200 €	30 % de 71320 € 21 396 €		Restauration du bois alluvial des Brus (SUR 3)	2017-2018	71 320 €	50 %
	EEDD – scolaires (SEN1)	2017-2019	24 000 €	50 % - 12 000 €		Respect des délais			

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-354

---

**CONTRAT UNIQUE POUR LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES  
MILIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE (38) 2017-2022**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de **contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux du bassin versant de la Bourbre (2017 - 2022).**

**Article 2 :**

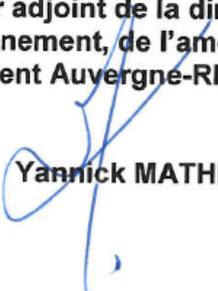
- **de valider** l'engagement financier de l'agence en faveur des opérations inscrites au programme d'actions du contrat selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, sous réserve de disponibilité financière et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations ;
- **de garantir le financement** à un taux d'aide allant jusqu'à 80% pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages classés en liste 2 (études et travaux) jusqu'à fin 2019, sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale ;

- **de majorer le taux d'aide** pour trois opérations de restauration de milieux aquatiques selon les modalités précisées en annexe ;
- **d'accorder des aides spécifiques contractuelles** selon les modalités précisées en annexe.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Bonus contractuels

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Majorations de taux**

Les actions susceptibles d'être majorées sur la 1ère phase du contrat sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération HT	Taux classique aide agence	Taux majoration agence
Structure porteuse	Restauration de la Bourbre entre Bourgoin et Villefontaine *	OS travaux avant le 31/12/2019	3 043 300 € (évaluation hors part CAPI)	50 % 1 521 650 € sur montant des travaux morpho, EBF et déconstruction des digues hors PAPI	30 % 912 990 € sur montant des travaux morpho, EBF et déconstruction des digues hors PAPI
Collectivité compétente	Etude de faisabilité jusqu'à l'AVP pour la restauration de la ZH du Culet	OS étude avant le 30/04/2018  Réalisation d'une stratégie foncière : FA dédiée – CCTP avant le 30/04/2018	23 000 €	50 % ** 11 500 €	30 % ** 6 900 €
Collectivité compétente	Travaux de restauration de la ZH du Culet	OS travaux avant le 31/12/2019  Réalisation d'une stratégie foncière : FA dédiée – CCTP avant le 30/04/2018	225 000 €	50 % 112 500 €	30 % 67 500 €
<b>TOTAUX</b>			<b>3 291 300 €</b>	<b>1 645 650 €</b>	<b>987 390 €</b>

\* : ce tronçon fait en partie l'objet d'une mesure compensatoire, à maîtrise d'ouvrage de la CAPI, pour la station d'épuration de Bourgoin Jallieu. La part revenant à la CAPI sera exclue du dispositif d'aide de l'Agence.

\*\* : sous réserve de la validation du CCTP

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

➤ **Financement des aides spécifiques contractuelles avec contrepartie**

Maître ouvrage (MO)	Intitulé opération	Année	Montant opération en €	Taux et subv. Agence en €	Contrepartie attendue par l'agence				
					MO	Intitulé opération	Délai	Montant opération en €	Taux et subv. Agence
Structure porteuse	Entretien de la ripisylve 2018	2018	56 165	30 % 16 849 €	CD38	Restauration continuité - Seuil hors L2 pont du ru du Ver ROE89346 Seuil hors L2 pont du Curtet sur l'Agny ROE41640 Seuil L2 pont de la Rivoire sur la Bourbre ROE20593	OS travaux Avant le 31/08/2018	469 000 €	80 %* 375 000 €
Structure porteuse	Entretien de la ripisylve 2019	2019	65 345	30 % 19 603	CD38	Restauration continuité - Seuil hors L2 pont du gaz ROE39324 sur la Bourbre - 2 Seuils L2 pont de Ruy ROE20610 et 20609	OS travaux avant le 31/08/2019	509 000 €	80 %* 407 000 €

\*sous réserve de mise en œuvre de la meilleure solution environnementale

➤ **Financement des aides spécifiques contractuelles sans contrepartie**

L'Agence de l'eau finance au taux d'aide de 50 % des actions de communication/sensibilisation auprès des scolaires sur la période d'engagement de l'agence soit 2017-2019, sous réserve de la réalisation de l'action de l'année N avant le 31/12 de cette même année. Ces actions sont évaluées à 5 850 € sur la 1<sup>ère</sup> partie du contrat. La subvention prévisionnelle est de 2 925 €.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-355**

---

**CONTRAT D'AGGLOMERATION GRENOBLE ALPES METROPOLE (38)  
2017-2019**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'Agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat d'agglomération porté par Grenoble Alpes Métropole,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat d'agglomération **GRENOBLE ALPES METROPOLE 2017-2019**.

**Article 2 :**

**de valider** l'engagement financier de l'agence en faveur des opérations inscrites au programme d'actions du contrat, à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

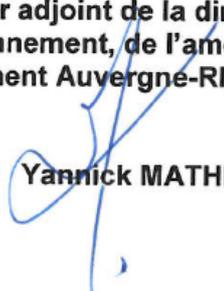
**de s'engager à participer au financement** des opérations bonifiées et des aides spécifiques selon le tableau de financement et les contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'Agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### ➤ Majoration des taux

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement	Montant de l'opération	Taux subvention et majoration Agence *	Année d'engagement et contrepartie
Grenoble Alpes Métropole	<b>5.2 Etudes sur la connaissance du fonctionnement de la nappe FRDG371</b>	2018	265 000 €	50 % 132 500 € <b>Majoration de 30% soit 79 500 €</b>	GAM assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude qualité FRDG372 (objectif moins strict) en 2018

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

#### ➤ Financement des aides spécifiques contractuelles

Les actions susceptibles d'être financées avec contreparties sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement	Montant de l'opération	Contrepartie attendue par l'Agence					
				Taux et subvention agence	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement	Montant de l'opération	Taux et subvention Agence
GAM	Travaux d'entretien des cours d'eau orphelins	2018	150 000€	30 % 45 000 €	GAM	Intégration et réalisation des études de définition des zones de sauvegarde des masses d'eau FRDG 371 et 374 dans les études préalables DUP des captages (cf. fiches action 1.6 et 1.7)	2018	80 000 €	50 % 40 000 €

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-356

---

**AVENANT AU CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DE SON  
BASSIN VERSANT (2013-2018) - SECONDE PAERIODE (2017-2018) -  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur de l'Agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet d'avenant pour la seconde période du contrat de baie de la rade de Toulon présenté par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'avenant de seconde période du contrat de baie de la rade de Toulon (2017-2018) entre la Communauté Agglomération Toulon Provence Méditerranée et l'Agence de l'eau.

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions de la seconde période du contrat à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de s'engager à participer au financement** des opérations spécifiques, selon le tableau de financement et les contre parties attendues définis en annexe ci-après.

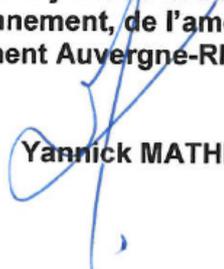
**de garantir le financement** pour les opérations et les conditions définies en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer l'avenant après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

➤ aides spécifiques

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux d'aide
Communauté Agglomération Toulon Provence Méditerranée	Animation de la mallette pédagogique « La rade m'a dit »	2018	135 000 €	50%
Naturoscope	Campagnes inf'Eau Mer ECO GESTES	2018	40 000 €	50%

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-357

---

**OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DE LA POLLUTION DISPERSEE  
TOXIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR  
(SECOND CONTRAT 2017-2018) OPERATION EAUX TOP METROPOLE**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides modifiée par la délibération n° 2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par la Métropole Nice Côte d'Azur en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la chambre de métiers et de l'artisanat de la région PACA, les représentant des structures locales de gestion des bassins versants et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat **OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DE LA POLLUTION DISPERSEE TOXIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR (SECOND CONTRAT 2017-2018)**.

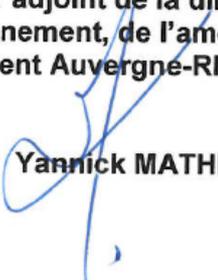
**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-358

---

CONTRAT D'ETANG DE BERRE (13) PHASE 2 (2017-2019)

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de phase 2 du contrat d'étang de Berre présenté par le syndicat mixte GIPREB

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat ***d'étang de Berre phase 2 (2017-2019)***

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat à l'exception des nouvelles actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de garantir le financement** pour les opérations et les conditions définies en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout nouvel engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

➤ **Garantie de taux**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat **de l'étang de Berre** identifie les actions suivantes pour lesquelles l'agence de l'eau garantit le taux de 50% jusqu'au 31/12/2019 dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Montant de l'aide prévisionnelle
GIPREB	Mise à jour du bilan des apports à l'étang de Berre par le bassin versant naturel	150 000 €	75 000 €
GIPREB	Expérimentation d'accompagnement à la restauration des herbiers de zostères	150 000 €	75 000 €

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-359

---

**AVENANT AU CONTRAT POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ  
ÉCOLOGIQUE DE L'ARC PROVENÇAL (2015-2019)**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 modifiée du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur de l'agence en matière d'attribution des aides,

Vu le projet d'avenant au contrat présenté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'avenant au contrat pour la restauration de la continuité écologique de l'Arc (2015 - 2019).

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations ;

**de s'engager** à participer au financement des opérations bonifiées selon le tableau de financement et les contre parties attendues définis en annexe ci-après ;

**de garantir** le financement pour les opérations et les conditions définies en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Garantie de taux

Pour les opérations suivantes, l'agence garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

	Coût en € HT	Année d'engagement	Taux agence
<b>Restauration de la continuité écologique</b>			
• Etude maîtrise d'œuvre seuils 1 à 3	42 000	2015	80%
• Travaux pour les seuils 1 à 3	160 000	2016	80%
• Etude maîtrise d'œuvre pour les seuils 4 et 5	30 000	2017	80%
• Travaux pour les seuils 4 et 5	250 000	2018	80%
• Etude maîtrise d'œuvre pour les seuils 6 et 7	30 000	2018	80%
• Travaux pour les seuils 6 et 7	160 000	2019	80%
• Etude Seuil 8	85 000	2018	80%
• Aléas	93 000		80%
<b>Poste de technicien de rivière</b>	272 000	2015-2018	50%

### Aides spécifiques

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération H.T. (1)	Taux et subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence	Montant estimé de la contrepartie
SABA	Programme d'entretien de la ripisylve	2016	100 000 €	30%	Réalisation des études projets et dossier loi sur l'eau seuils 1 à 3	42 000 €
	Poste animation pédagogique		46 800 €	50%	Réception travaux continuité seuils 1 à 3	160 000 €
SABA	Programme d'entretien de la ripisylve	2017	100 000 €	30%	Réalisation des études et dossiers loi sur l'eau seuils 4 et 5	30 000 €
	Poste animation pédagogique		46 800 €	50%		
SABA	Programme d'entretien de la ripisylve	2018	100 000 €	30%	Réception des travaux seuils 4 et 5	250 000 €
					Réalisation des études de maîtrise d'œuvre seuils 6 et 7	30 000 €
	Poste animation pédagogique		Engagement en 2018 d'une étude technique sur le seuil 8, suite à une concertation citoyenne.	85 000 €		
			Dépôt en 2018 d'un dossier avec une solution privilégiée auprès de la DDTM pour le seuil 8	Coût à définir		
	Engagement en 2018 d'une étude sociale préalable à la reconquête du lit moyen de l'Arc sur le secteur des milles					
	Réception en 2019 des travaux continuité seuils 6 et 7	160 000 €				

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-360

---

**CONTRAT RELATIF A LA REDUCTION DES POLLUTIONS PLUVIALES DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MARANA GOLO (2017-2019)**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par la Communauté de Communes Marana Golo

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat relatif à la réduction des pollutions pluviales de la Communauté de Communes Marana Golo (2017-2019).

**Article 2 :**

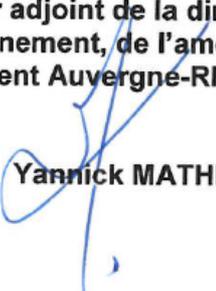
**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, sous réserve des disponibilités financières, et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations.

**de s'engager à participer au financement** des opérations majorées et spécifiques selon le tableau de financement des bonus contractuels en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Majoration de taux

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Taux aide Agence	Majoration Agence
CC Marana Golo	Travaux de réhabilitation des réseaux pour la résorption des eaux claires parasites d'origine pluviale et mise à niveau du PR Biguglia y inclus bassin d'orage	3 718 250 €	30%	10%

#### Aide spécifique

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année d'engagement	Montant de l'opération	Montant Bonus	Contrepartie associée
CC Marana Golo	Bassin de lissage entrée station d'épuration de Borgo littoral	2018	1 086 200 €	325 000 € maximum au taux de 30% sur assiette retenue	Respect de l'échéancier de réalisation des travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement par temps sec et par temps de pluie
CC Marana Golo	Mise à niveau de la station d'épuration de Borgo littoral	2018	2 000 000 €	600 000 € maximum au taux de 30% sur assiette retenue	Respect de l'échéancier de réalisation des travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement par temps sec et par temps de pluie
CC Marana Golo	Station d'épuration branche sud réseau	2019	7 400 000 €	1 050 000 € maximum au taux de 30% sur assiette retenue	Respect de l'échéancier de réalisation des travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement par temps sec et par temps de pluie

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-361

---

**CONTRAT RELATIF A L'AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE ET  
QUALITATIVE DE L'EAU POTABLE A SARTENE (2017-2018)  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO- OFFICE  
D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 modifiée du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur général de l'Agence en matière d'attribution des aides,

Vu le projet de contrat présenté par la Communauté de Communes du Sartenais Valinco et l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC),

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat relatif à l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau potable à Sartène (2017-2018).

**Article 2 :**

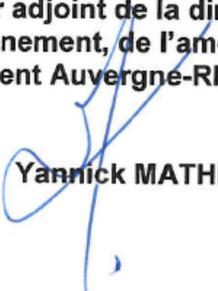
**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, sous réserve des disponibilités financières, et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations.

**de s'engager à participer au financement** des opérations selon le tableau de financement en annexe ci-après, qui ne prévoit pas de bonifications contractuelles.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement

	<b>Coût prévisionnel éligible</b>	<b>Aide prévisionnelle</b>	<b>Echéancier des travaux</b>
Construction d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable pour 10 000 habitants, d'un coût prévisionnel de 3 600 000 € HT (OEHC)	2 389 085 €	716 725 €	Engagement des travaux avant fin 2018
Renouvellement de la canalisation d'adduction issue de l'usine de production d'eau, du réseau de distribution situé en aval du réservoir du Cabanon (complément Gendarmerie – Santa Barbara), de la conduite DN125/150 comprise entre le réservoir du Lycée et le rond-point, et de la conduite DN50 PE en aval du réservoir du lycée agricole (MO CCSV)	1 900 000 €	SUR 950 000 €	Dépôt du dossier de demande de financement avant le 16 octobre 2017  Engagement des travaux en 2018
Déplacement d'une canalisation à Cauria (OEHC) pour un coût prévisionnel de 1 600 000 €	Non éligible		Engagement des travaux en 2018
Renouvellement de la conduite DN80/100 depuis le lycée vers le Tipponu sur un linéaire de 2.405 m et Renouvellement des conduites DN80 en fonte grise dans le secteur de la vieille ville – Minighedda, sur un linéaire d'environ 800 m.	800 000 €	SUR 400 000 €	Dépôt du dossier de demande de financement avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2018

---

**DELIBERATION N° 2017-362**

---

**AVENANT 2017-2019 AU CONTRAT DE TRAVAUX POUR LA PRESERVATION  
ET LA RESTAURATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX  
AQUATIQUES SUR LE PERIMETRE DE L'UNITE DE PRODUCTION EST EN  
DECLINAISON DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
EDF-AFB-AGENCE 2013-2018**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le contrat 2014-2018 de travaux pour la préservation et la restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le périmètre de l'unité de production EST en déclinaison de la convention d'objectifs EDF-AFB-AGENCE signé le 21 décembre 2015,

Vu le projet d'avenant présenté,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

**D E C I D E**

**Article 1**

**de donner** un avis favorable à l'avenant porté par EDF UP EST pour la période **2017-2019**.

**Article 2**

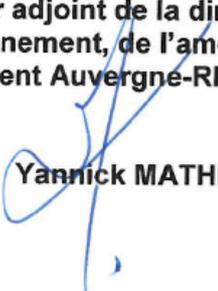
**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'action du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention et suivant le respect des calendriers d'engagement des opérations, dans la limite d'une enveloppe de **2 464 000 euros** d'aides sur la durée du contrat,

**de s'engager** à participer au financement des opérations selon le tableau de financement des bonus contractuels présenté en annexe ci-après.

**Article 3**

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### 1. Financement des aides spécifiques contractuelles

L'attribution des aides spécifiques est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions identifiées en contreparties (dossier de demande d'aide complet). Ainsi, les opérations susceptibles de bénéficier de ces aides spécifiques sont les suivantes :

					Contrep partie attendue par l'Agence (1)				
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année engagement opération	Montant opération (K€HT/TTC)	Aide AE (%)	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Année engagement opération	Montant opération (K€HT/TTC)	Taux et subvention classique AE
EDF	Projet de belvédère	2018	30	30	EDF	Relèvement du débit plancher aval Allement pour les années 2017 et 2018 conformément aux engagements inscrits dans l'annexe au contrat.	2017 et 2018	1 400 (2)	50 %

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

(2) sur une assiette éligible à déterminer

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-363

---

**AVENANT N°1 AU CONTRAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE MONTBELIARD ET L'AGENCE DE L'EAU  
RHONE MEDITERRANEE CORSE - 2ème PERIODE 2017-2018**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu la délibération n° 2014-326 du Comité d'agrément du 20 mars 2014 validant le projet de contrat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Vu le projet d'avenant présenté par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard,

Vu le rapport du Directeur général de l'Agence,

DE C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'avenant au contrat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur la seconde période (2017-2018).

**Article 2 :**

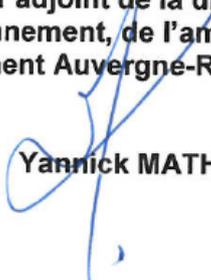
**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'action du contrat, selon les règles de son programme d'intervention en vigueur et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations, dans la limite d'une enveloppe de 3,363 millions d'euros d'aide sur la période 2017-2018, sans nouvel engagement dans le domaine de l'assainissement (LCF 11 et 12) et sous réserve des disponibilités financières ;

**de s'engager à participer au financement** des opérations bonifiées inscrites au contrat selon le tableau de financement des bonus contractuels définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

Les opérations susceptibles de bénéficier d'un financement majoré de l'agence sont les suivantes :

Intitulé de l'opération	Contrepartie	Montant de l'opération	Taux d'aide	Majoration (1)
MA 3 – Travaux de restauration de la Feschotte	Dépôt dossier complet avant le 30/06/2017	210 000 €	50 %	15 %
MA 5 1 – Etude d'aménagement d'annexes hydrauliques à Voujeaucourt, Bart et une morte à Mandeuire	Dépôt dossier complet avant le 30/06/2017	24 000 €	50 %	15 %
MA 5 – Travaux de reconnexion des anciennes sablières de Bart	Dépôt dossier complet avant le 30/06/2017	190 000 €	50 %	15 %
MA 5 6 – Travaux de restauration du bief de Colombier Fontaine dans la traversée du village	Dépôt dossier complet avant le 30/06/2017	45 000 €	50 %	15 %
MA 7 2 - Travaux de restauration de zones humides	Maîtrise de la gestion de 10 ha de zones humides avant le 30/06/2017	30 000 €	50 %	30 %

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-364**

---

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE TERRITOIRE HAUT-DOUBS  
HAUTE-LOUE (25-39) ANNEE 2018**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu la délibération n° 2015-312 de la commission des aides du 19 mars 2015 validant le projet de Contrat de Territoire Haut-Doubs Haute-Loue pour la période 2015-2017,

Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Haut Doubs – Haute Loue révisé approuvé par arrêté n°2013127-0009 des préfets du Doubs et du Jura le 7 mai 2013,

Vu le projet d'avenant présenté par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône & Doubs,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

**D E C I D E**

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'avenant au Contrat de Territoire Haut-Doubs Haute-Loue pour l'année 2018 ;

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'action du contrat, à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP11 et 12) selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, les disponibilités financières et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations, dans la limite d'une enveloppe de 2,073 millions d'euros d'aide sur l'année 2018,

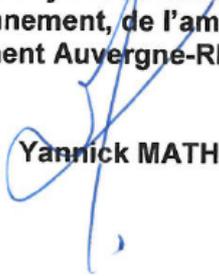
**de s'engager à participer au financement** des opérations bonifiées inscrites au contrat selon le tableau de financement définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP11 et 12),

**d'autoriser** le Directeur général à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

Les opérations susceptibles de bénéficier d'un financement majoré de l'Agence sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération (HT)	Taux d'aide Agence	Majoration (1)	Contrepartie
CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	Travaux de restauration de la Furieuse à La Chapelle sur Furieuse	420 000 €	50 %	+ 30 %	- Dépôt du dossier avant le 30/09/2018 - Dépôt du dossier pour l'étude de restauration de la ZH Lison Supérieur avant le 30/09/2018
CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	Suivi milieu avant travaux (La Chapelle sur Furieuse)	19 165 €	50 %	+ 30 %	- Dépôt du dossier avant le 30/06/2018
CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	Suivi milieu avant travaux (Salins-Les-Bains)	17 543 €	50 %	+ 30 %	- Dépôt du dossier avant le 30/06/2018
SMMABD	Suivi milieu 2018 Drugeon	80 000 €	50 %	+ 30 %	- Dépôt du dossier avant le 30/06/2018 - Dépôt du dossier pour l'étude de restauration du Doubs en aval de Pontarlier avant le 30/09/2018

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide

### Financement des aides spécifiques contractuelles

L'attribution des aides spécifiques est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions. Ainsi, les opérations susceptibles de bénéficier de ces aides spécifiques sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération (HT)	Taux d'aide Agence (1)
CC Frasne-Drugeon	Sensibilisation du public scolaire (16 classes) - Tourbières	9 500 €	32 %
CPIE Haut-Doubs	Sensibilisation du public scolaire (18 + 28 classes) – BV Haut-Doubs et Loue	32 770 €	50 %

(1) Dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-365

---

CONTRAT CADRE DE COOPERATION DU TECH (66)  
2017-2019

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides modifiée par la délibération n° 2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat cadre de coopération du Tech présenté par le SIGA du Tech,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner un avis favorable** au projet de **contrat cadre de coopération du Tech (2017-2019)**

**Article 2 :**

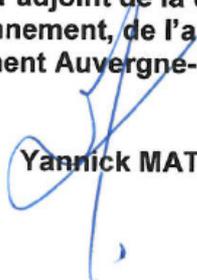
**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'actions du contrat cadre de coopération du Tech, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserves des disponibilités budgétaires.

**de s'engager à participer au financement** des opérations spécifiques et/ou majorées selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3** :

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Majoration de taux

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût travaux	Année de réalisation	Aide	Bonus
SIGA du Tech	Restauration de l'équilibre sédimentaire - Secteur Palalda	350 200 €	2018	50% (175 100 €)	30% (105 060 €)
SIGA du Tech	Restauration de l'équilibre sédimentaire - Secteur Céret	1 138 050 €	2019	50% (569 025 €)	30% (341 415 €)
SIGA du Tech	Restauration de l'équilibre sédimentaire - Secteur Nidolères site pilote	342 560 €	2018	50% (171 280 €)	30% (102 768 €)
SIGA du Tech	Restauration de l'équilibre sédimentaire - Secteur Nidolères	890 950 €	2019	50% (445 475 €)	30% (267 285 €)
SIGA du Tech	Restauration de l'équilibre sédimentaire - Secteur Brouilla	334 750 €	2019	50% (167 375 €)	30% (100 425 €)
<b>TOTAL</b>		<b>3 056 510 €</b>		<b>1 528 255 €</b>	<b>916 953 €</b>

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

## Maintien de taux

Il est proposé de garantir pour l'année 2019 les taux du 10<sup>ème</sup> programme concernant les travaux prioritaires de restauration de la continuité écologique sur les 5 ouvrages en liste II identifiés sur le Tech. Taux de 80 % proposé pour ces travaux qui correspondent aux scénarios d'aménagement présentant le meilleur gain environnemental.

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût travaux	Année de réalisation	Aide
ASA Canal de Palau Del Vidre	Restauration de la continuité sur le seuil de Nidolères/ROE 35929	1 300 000 €	2 019	80% (1 040 000 €)
SIGA du Tech	Restauration de la continuité seuil canal d'Elné /ROE 34729	1 200 000 €	2 019	80% (960 000 €)
SIGA du Tech	Restauration continuité passage à Gué d'Ortaffa / ROE 34228	870 350 €	2 018	80% (696 280 €)
SIGA du Tech	Restauration de la continuité seuil du Mas Colion /ROE 34319	1 100 000 €	2 019	80% (880 000 €)
SIGA du Tech	Restauration de la continuité seuil de la RD914 /ROE 34312	1 442 050 €	2 018	80% (1 153 640 €)
<b>Total</b>		<b>5 912 400 €</b>		<b>4 729 920 €</b>

**Il est proposé d'aider au titre des « aides spécifiques », sur la période 2017-2019 :**

La réalisation des animations et des actions de communication grand public et scolaires pour les économies d'eau et lutter contre l'utilisation des produits phytosanitaires (50%) (coût 55 000 € - aide : 27 500 €).

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-366

---

**CONTRAT POUR UNE OPERATION COLLECTIVE DE REDUCTION DE LA  
POLLUTION DISPERSEE TOXIQUE SUR LE TERRITOIRE DE  
CARCASSONNE AGGLO (2017-2018)**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par Carcassonne Agglo,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de contrat pour une Opération Collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire de Carcassonne Agglo (2017-2018)

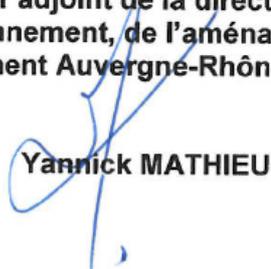
**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, selon les disponibilités financières et suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
Yannick MATHIEU

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-367**

---

**CONVENTION PNR NARBONNAISE**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu l'accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée 2015-2019, signé le 10 juillet 2015 par l'Agence de l'eau, le PNR de la Narbonnaise et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet de trois conventions d'application déclinant, pour les années 2018 et 2019, l'accord accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

**Article 2 :**

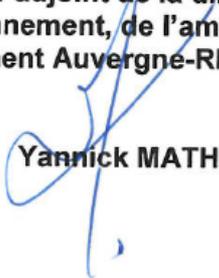
**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions des trois conventions d'application, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations, et sous réserve de disponibilités financières,

**de s'engager** à participer au financement des opérations spécifiques selon le tableau de financement des bonus contractuels en annexe ci-après, et sous réserve de disponibilités financières,

**Article 3** :

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer l'accord-cadre et ses trois conventions d'application après leur mise au point définitive.

~~Le Président de la commission des aides,~~  
**Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

<b>Bonus contractuels</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Année de réalisation</b>	<b>Montant de l'opération (€)</b>	<b>Taux et subvention Agence</b>
Parc	- Sensibilisation des scolaires à la préservation des zones humides	2018	24 714 €	50 % (12 357 €)
	- Animations par le Réseau des animateurs du Parc	2019	14 914 €	50 % (7 457 €)
	- Coordination-évaluation EEDD			
<b>Contrepartie attendue par l'Agence</b>				
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Année de réalisation</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>Taux et subvention Agence</b>
Parc	Actions de préservation/restauration des étangs et de leurs ZH périphériques (La Palme, Marais du Narbonnais, Campagnol) : <b>document rédigé du plan de gestion des Coussoules (2018)</b> ,	2018	20 404 €	50 % (10 202 €)
	Action de restauration de l'étang de Campagnol et de ses zones humides périphériques (poursuite de l'animation générale et de la coordination) : <b>document de synthèse de l'état d'avancement du plan de gestion (2019)</b>	2019	16 146 €	50 % (8 073 €)

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-368

---

**REVISION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT  
(PPGBV) AUDE AVAL SUR LA PERIODE 2018-2019**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le contrat signé par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), le Syndicat Mixte de la Berre eu du Rieu, le Syndicat Mixte du delta de l'Aude, le Syndicat du Minervoais, le Département de l'Aude et l'agence de l'eau,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'avenant au contrat PPGBV AUDE AVAL pour la période 2018-2019.

**Article 2 :**

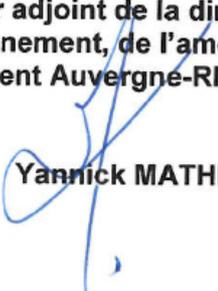
**de valider** la participation financière de l'agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect du calendrier d'engagement des opérations, et sous réserve de disponibilités financières.

**de s'engager**, sous réserve de disponibilités financières, à participer au financement des opérations spécifiques et/ou majorées selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des aides spécifiques contractuelles 2018-2019

Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant opération	Taux et montant de subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence			
				Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence
Restauration et gestion régulière des ripisylves sur les bassins versants de la Berre, Rieu de Roquefort.	2018	77 000 €	23 100 €	Arasement merlon RD Ayroule et RG amont Lastours, Berre à Portel des Corbières (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2018	220 000 €	110 000 €
Restauration et gestion régulière des ripisylves sur les bassins versants de la Berre, Rieu de Roquefort.	2019	80 000 €	24 000 €	Travaux d'aménagement du Barrage Antisel (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2019	200 000 €	160 000 €
<b>Total</b>		<b>157 000 €</b>	<b>47 100 €</b>			<b>420 000 €</b>	<b>270 000 €</b>

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-369

---

**REVISION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT  
(PPGBV) AUDE AMONT SUR LA PERIODE 2018-2019**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le contrat signé par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), le Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude, la Communauté d'Agglomération de Carcassonne, la Communauté de Communes du Pays de Couiza, le Département de l'Aude et l'Agence de l'eau,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'avenant au contrat PPGBV AUDE AMONT pour la période 2018-2019.

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect du calendrier d'engagement des opérations, et sous réserve de disponibilités financières.

**de s'engager**, sous réserve de disponibilités financières, à participer au financement des opérations spécifiques et/ou majorées selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXES

### Financement des aides spécifiques contractuelles 2018-2019

Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant opération	Taux et montant de subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)			
				Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence
Restauration ripisylve – Régie	2018	110 000 €	33 000 €	Mobilisation des stocks externes de l'Aude entre Bessede de Sault et Limoux  (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2018	100 000 €	50 000 €
Restauration ripisylve – travaux externalisés (HVA)	2018	80 000 €	24 000 €	Traitement des terrasses alluviales du Rebenty de Cailla et Marsa  (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2018	50 000 €	25 000 €
Restauration ripisylve – travaux externalisés SMAC	2018	30 000 €	9 000 €	Etude complémentaire mobilité secteur Trèbes/Barbaira (SMAC)  (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2018	30 000 €	15 000 €
Restauration ripisylve – Régie	2019	120 000 €	36 000 €	Mobilisation des stocks externes de l'Aude entre Bessede de Sault et Limoux  (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2019	100 000 €	50 000 €
Restauration ripisylve – travaux externalisés	2019	103 000 €	30 900 €	Traitement des atterrissements et terrasses alluviales du Sou entre Belvèze et Cepie  (attendu : dépôt de la demande d'aide)	2019	50 000 €	25 000 €

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-370

---

**REVISION DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT  
(PPGBV) AUDE MEDIANE SUR LA PERIODE 2018-2019**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'Eau » de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10ème programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides, modifiée par la délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le contrat signé par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR), le Syndicat des Balcons de l'Aude, le Syndicat Clamoux-Orbiel-Trapel, le Syndicat de l'Argent Double, le Syndicat de la Cesse le Département de l'Aude et l'Agence de l'eau

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

De donner un avis favorable au projet d'avenant au contrat PPGBV AUDE MEDIANE pour la période 2018-2019.

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'actions du contrat, selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect du calendrier d'engagement des opérations, et sous réserve de disponibilités financières.

**de s'engager**, sous réserve de disponibilités financières, à participer au financement des opérations spécifiques et/ou majorées selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat après sa mise au point définitive.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXES

### Financement des aides spécifiques contractuelles 2018-2019

Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)			
				Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence
Tranche ripisylve non domanial sur l'Argent Double	2018	80 000 €	30 % soit 24 000 €	Espace de mobilité de l'Argent Double sur 4 sites (Laprade amont et aval, Pautard, Peyriac) - Travaux	2018	300 000 €	50 % soit 150 000 €
Tranche ripisylve non domanial sur l'Argent Double	2019	80 000 €	30 % soit 24 000 €				
		160 000 €	48 000 €			300 000 €	150 000 €

Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)			
				Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence
Tranche ripisylve non domanial : Clamoux, Orbiel et Trapel	2018	100 000 €	30 % soit 30 000 €	EBF - Clamoux - secteur RD - Bagnoles - Tranche 01	2017	80 000 €	50 % soit 40 000 €
Tranche ripisylve non domanial : Clamoux, Orbiel et Trapel	2019	100 000 €	30 % soit 30 000 €	Restauration du CEC rive droite de l'Orbiel, site Prat Auquié à Conques/Orbiel (travaux)	2019	400 000 €	50 % soit 200 000 €
		200 000 €	60 000 €			480 000 €	240 000 €

Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)			
				Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence
Tranche ripisylve non domanial : Alaric	2018	140 000 €	30 % soit 42 000 €	Etude géomorphologique et transport solide sur le Riougras	2017	40 000 €	50 % soit 20 000 €
				EBF - Riougras - Acquisitions et travaux suite à étude préalable - Comigne/Douzens	2018	40 000 €	50 % soit 20 000 €
Ripisylve Balcons de l'Aude - non domanial dont Rigole	2018	150 000 €	30% soit 50 000 €	EBF - Aude - Acquisition et travaux - tranche 01 Capendu/Marseillette	2018	100 000 €	50% soit 50 000 €
		290 000 €	92 000 €			180 000 €	90 000 €

Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence	Contrepartie attendue par l'Agence (1)			
				Intitulé de l'opération	Année de réalisation	Montant de l'opération	Taux et montant de subvention Agence
Tranche ripisylve non domanial : Cesse	2019	100 000 €	30 % soit 30 000 €	Aménagements résultant de l'étude hydromorphologique Cesse	2019	60 000 €	50 % soit 30 000 €
		100 000 €	30 000 €				30 000 €

(1) dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

DELIBERATION N° 2017-371

---

**CONTRAT CADRE DE COOPERATION POUR UNE GESTION DURABLE DE  
L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2017-2021 (COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION D'AGDE (34) CONVENTIONS D'APPLICATION  
MULTITHEMATIQUE ET MILIEU MARIN (2017-2018)**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu la délibération n°2016-16 du 23 juin 2016 fixant les conditions générales d'attribution et de versement des aides du 10<sup>ème</sup> programme,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au directeur de l'agence en matière d'attribution des aides modifiée par la délibération n° 2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu le projet de contrat présenté par **la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée**,

Vu le rapport du Directeur général de l'agence,

D E C I D E

**Article 1 :**

**de donner** un avis favorable au projet d'accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017-2021 ; de convention d'application multithématique 2017-2018 ; et de convention d'application milieu marin 2017-2018.

**Article 2 :**

**de valider** la participation financière de l'Agence au programme d'action des deux conventions d'application, à l'exception des actions prévues dans le domaine de l'assainissement (LP 11 et 12), selon les règles en vigueur de son programme d'intervention, suivant le strict respect des calendriers d'engagement des opérations et sous réserve des disponibilités budgétaires ;

**de s'engager à participer au financement** des opérations spécifiques selon le tableau de financement des bonus contractuels et contre parties attendues définis en annexe ci-après ;  
**de garantir le financement** pour les opérations et les conditions définies en annexe ci-après.

**Article 3 :**

**de demander** au Directeur général de veiller à supprimer tout engagement de l'agence de l'eau en 2018 et 2019 sur le domaine de l'assainissement (LP 11 et 12) ;

**d'autoriser** le Directeur général de l'Agence à signer le contrat Accord-cadre de coopération Hérault Méditerranée ainsi que ses conventions d'application spécifiques 2017-2018 après leur mise au point définitive.

~~Le Président de la commission des aides,~~  
**Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**

## ANNEXE

### Financement des bonus contractuels

#### Garantie de taux

Pour les opérations suivantes, l'agence garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat :

Convention multithématique :

Libellé de l'opération	Maître d'Ouvrage
Etude macrophytes	ADENA
Etude du plan de gestion de la réserve naturelle du Bagnas	ADENA
Chargé de mission pollutions industrielles Année 2017 2018	CAHM
Animatrice accord cadre Eau et milieux - Année 2017 - 2018	CAHM
Chargé de mission agro-environnemental - Année 2017 -2018	CAHM
Schéma directeur intercommunal AEP	CAHM
Mise à jour du SDAEP de la ville d'Agde	CAHM/Agde
Sectorisation et écoute permanente réseau AEP Agde	CAHM
Travaux de protection des captages de Lézignan-la-Cèbe	CAHM
Télégestion des compteurs de production de Vias	SBL
Télégestion des compteurs de production de Portiragnes	CAHM
Sectorisation et écoute permanente réseau AEP de Vias	SBL
Procédure administrative DUP captages de Vias	SBL
Travaux de protection des captages de Vias	SBL

Convention milieu marin :

Libellé de l'opération	Maître d'Ouvrage
Chargé de mission milieu marin - Année 2017 et 2018	Agde
Installation de récifs artificiels - Projet Recif'Lab	Agde
RECOMED - Etape 1 : bibliographie et définition des axes de travail	Agde
Réseau CALME - Intallation d'enregistreurs acoustiques	Agde
Suivi herbiers à Posidonies (herbiers de référence)	Agde
Suivi herbiers à Posidonies (ZMEL 2014) - Année 2017 et 2018	Agde
Suivi du coralligène (sites de référence)	Agde
Suivi du coralligène (zone de cantonnement)	Agde

## Aides spécifiques contractuelles

Maître d'ouvrage	Opération	Année	Montant opération (€ HT)	Montant aide Agence (€)	Contrepartie attendue par l'Agence
CAHM	Sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire 2017	2017	18 000	9 000	Respect du calendrier des opérations
CAHM	Sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire 2018	2018	15 000	7 500	
ADENA	Education à l'environnement en milieu scolaire – Année 2017	2017	43 000	21 500	
ADENA	Education à l'environnement en milieu scolaire – Année 2018	2018	43 000	21 500	
AGDE	Sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire 2017	2017	30 000	15 000	
AGDE	Sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire 2018	2018	30 000	15 000	

COMMISSION DES AIDES DU 8 DECEMBRE 2017

---

**DELIBERATION N° 2017-372**

---

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DIRECTEUR PRISES LE  
16 OCTOBRE 2017**

---

La commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, délibérant valablement,

Vu la délibération n°2016-16 du conseil d'administration du 23 juin 2016, relative aux conditions générales d'attribution et de versement des aides de l'Agence,

Vu la délibération n°2015-17 du conseil d'administration du 25 juin 2015 relative à la commission des aides et aux délégations données au Directeur de l'Agence en matière d'attribution des aides modifiée par délibération n°2015-48 du conseil d'administration du 22 octobre 2015,

Vu les demandes présentées par les collectivités territoriales et les établissements industriels désignés aux tableaux ci-joints,

**D E C I D E**

**PREND ACTE** des décisions d'aides financières, énumérées ci-après, prises par le directeur général, conformément aux conclusions des rapports en ce qui concerne les conditions et réserves éventuelles.

**Le Président de la commission des aides,  
Le directeur adjoint de la direction régionale  
de l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Auvergne-Rhône-Alpes**

  
**Yannick MATHIEU**